

192^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMEE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 7 juin 2023
Le Louverain

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Julien von Allmen

La présidente salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Meyer, Réformés

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville et François Perroset

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

42 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués.

35 députés et suppléants sont présents le matin et l'après-midi 33, puis 32 puis 29.

Ordre du jour

08h15 Ouverture de la session

1. Rapport n°3 du Conseil synodal : Le processus EREN2023 dans les paroisses
2. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants
3. Élections complémentaires : Synode missionnaire (1 délégué + 2 suppléants)
Conseil synodal (1 laïc)
4. Information du Conseil synodal concernant les rapports à venir prochainement
5. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation
6. Rapport n°1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2022
7. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2022

8. Rapport n°4 du Conseil synodal : Procédure pour l'étude des candidatures et l'élection des membres du Conseil synodal
9. Rapport n° 5 du Conseil synodal : Bénédiction de mariage pour tous (résultat du groupe de travail)
10. Rapport n°6 du Conseil synodal : Suites concernant les directives sur l'usage des temples
11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Aumônerie et accompagnement spirituel dans les EMS
12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
13. Bilan de législature

11h15 Culte

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

18h00 Fin de la session

Ouverture de la session

À 08h15 la présidente ouvre la 192^e session du Synode et salue de façon collective les personnes présentes et plus particulièrement les députés à voix consultatives et les représentants de la presse. Salutation particulière à M. le curé Vincent Marville, député à voix consultative pour l'Église catholique romaine, dont c'est la dernière séance avec l'EREN puisqu'il va continuer son ministère dans un autre canton.

Nous rejoindrons dans la matinée M. Nicolas Monnier, directeur et responsable secteur théologique du DM, il sera accompagné de M. Pierre Blanchard et d'un musicien pour le culte. Ils profiteront du culte pour parler des 60 ans du DM. Nous aurons donc l'occasion de les entendre et de fêter avec eux cet anniversaire !

Mme Christine Landry, députée laïque de la paroisse du Joran, prie pour le déroulement du Synode.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Pour la discussion du rapport "Le processus EREN2023 dans les paroisses", il n'y aura pas ce matin de débat d'entrée en matière, comme nous en avons l'habitude, puisque l'entrée en matière a été acceptée lors de notre dernière session. Par contre, chaque paroisse aura l'occasion de s'exprimer sur ce rapport, après la présentation faite par Yves Bourquin.

1. Rapport n°3 du Conseil synodal : Le processus EREN2023 dans les paroisses

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés,

Comme vous l'avez vu, le Conseil synodal a prévu de passer la matinée sur EREN2023 afin d'entrer directement dans le vif du sujet. Je vais essayer de ne pas être trop long pour cette introduction car beaucoup de choses ont été dites durant ces cinq derniers mois. En décembre

2022, le Conseil synodal déposait sur la table du Synode un rapport très conséquent et dense mais néanmoins imparfait car il vise des perspectives d'avenir !

Et l'avenir, c'est quelque chose d'inconnu, d'incertain... qui se crée et se construit sur la base de la réalité de ce qui arrive. Bref, on ne peut – en ce qui concerne l'avenir – ne faire que des projections plus ou moins fines... mais qui restent des visions globales et idéales. Dieu reste le grand maître de l'Histoire qu'elle soit petite ou grande.

Ce rapport de 15 pages aurait pu en faire 30 s'il fallait entrer dans les détails... mais ce n'était pas nécessaire à ce stade, car ce qu'il fallait absolument, c'est que le Synode déjà s'en empare, puis toute l'Église, par ses dirigeants paroissiaux d'abord, puis par beaucoup de ses membres intéressés.

Cela a été fait ! Peu de rapport ont donné lieu à de telles discussions et de tels ajustements. Le Conseil synodal s'est mis à disposition pour visiter les paroisses ; la plupart ont organisé des rencontres de dialogue et de débat autour de cette vision d'Église. L'apogée de la discussion s'est donnée lors de la journée synodale du 6 mai à Evologia, où plus de 100 personnes des quatre coins de l'EREN se sont réunies pour dialoguer, discuter, critiquer et aussi rêver, s'imaginer, dissenter... sur l'avenir.

Le Conseil synodal n'en a pas perdu une miette. Il était là pour écouter... écouter vraiment ! Et retranscrire en décisions formelles, la ligne d'ensemble qui se dessinait.

C'est pourquoi, sur les résolutions initiales, nous vous en avons proposé de nouvelles et vous avez certainement remarqué que la ligne reste la même. Nous n'avons pas tout changé, mais nous avons ajusté des délais notamment, mais également l'ordre des choses, ce qu'il faut faire avant et ce qu'il faut faire nécessairement pour avoir une vision plus globale et ne pas aller plus vite que la musique.

Dans ce discours d'introduction, je ne vous détaille par les nouvelles résolutions parce que c'est l'enjeu de toute la matinée, nous discuterons ensemble sur ces nouveaux textes.

À ce stade, nous sommes encore dans les préparatifs du voyage. Tels des cartographes, nous avons donc établis la carte du territoire, une carte suffisamment précise pour se lancer dans l'aventure. Mais la carte, ce n'est pas encore le voyage.

Suite à la journée du 6 mai, donc, le Conseil synodal a planché sur une reformulation des résolutions initialement présentées en décembre dernier.

Certaines résolutions initiales étaient en effet trop directives, trop précipitées, manquaient d'analyse de fond. Nous avons changé ce qui devait être changé. Quant au fond, bien qu'adapté lui aussi, il demeure dans sa ligne, même peut-être plus précisément qu'avant. L'EREN doit s'adapter, c'est une nécessité.

Encore une fois, EREN2023 n'est pas une restructuration de l'Église !!! Il s'agit d'un changement profond de vision, un changement évangélique, donc une conversion. Si ce n'est pas le cas, ce changement donnera à nouveau lieu à des blessures, des larmes et de la déception. Jamais une vraie conversion ne donne lieu à ce genre de misère. Une conversion reste difficile, mais elle mène au bien... et le converti le sait et l'assume.

Cette conversion est l'affaire de tous, de chacun et chacune... à son niveau. Et c'est cette conversion qui donnera lieu à la réorganisation de l'Église, pas l'inverse.

Voici les grandes lignes de cette conversion d'EREN2023 dans les paroisses:

- Entraide et solidarité entre les paroisses pour qu'elles puissent offrir de la vie communautaire et culturelle à toute personne qui en a besoin.
- Équité et justice entre les paroisses en visant des organismes suffisamment homogènes pour pouvoir assumer leur responsabilité de façon autonome néanmoins. Que tout le monde puisse donner et recevoir.
- Vision que, d'un bout à l'autre du canton, nous formons un tout et que nous sommes indispensables les uns aux autres. Lutter contre la tentation d'un repli sur soi !
- Partage de nos talents, financiers et en terme de charisme, de savoir-faire et de ressources
- Mutualisation donc de tout ce qui peut l'être et à toute sorte de niveaux (structurellement trois), se mettre avec d'autres pour ne pas avoir la charge de réaliser soi-même mais pouvoir bénéficier des réalisations de chacune et chacun.

- Valoriser ce que l'on fait, le rendre visible, le promouvoir, en être fier, oser, innover... et établir des partenariats de financements partout où cela est possible.

Je reprends les mots clés : Entraide et solidarité, équité et justice, indispensabilité de chacun, partage, mutualisation (partenariat) et valorisation. Ne sont-ce pas là de belles valeurs pour fonder l'organisation d'une Église ? Le Conseil synodal, en tous cas le pense !

Ces éléments fondamentaux sous-tendent chacune des propositions du Conseil synodal. Si une paroisse est en difficulté, les autres doivent lui venir en aide. Si une paroisse a des biens et des talents, elle doit pouvoir les mettre à disposition. Mais elles doivent être autonomes et responsables. Il faut garder des territoires autonomes qui organisent ce qui se vit, qui organisent la mission qui est confiée à l'EREN. Dans l'EREN, on doit pouvoir donner et recevoir, partager, dans une réciprocité.

Le souffle de l'Esprit-Saint n'en a lui que faire des frontières structurelles, il souffle où il veut... et je crois pour ma part que ce « où il veut » correspond à « où il y a besoin ».

L'EREN a besoin de respirer de ce souffle car elle étouffe dans son propre cadre.

Le Conseil synodal donc vous propose 9 nouvelles résolutions qui remplacent les anciennes. Si les membres du Synode considèrent que l'une des anciennes résolutions doit impérativement être également traitée, cela peut se faire. Mais dans le principe, nous considérons que ce chemin de mûrissement de quelques mois qui a eu lieu, a donné lieu à cette reformulation qui est donc la proposition du Conseil synodal de ce matin.

Nous y reviendrons dès qu'il le faudra sur les textes qui vous sont proposés avec les questions que vous aurez, nous échangerons avec vous sur chacune d'elle si vous le demandez.

Comme toutes résolutions qui se respectent, elles sont brèves, générales, factuelles et froides. Mais la réalité qui se cache derrière chacune d'elle est chaude, brûlante même, pleine d'espérance et de confiance et d'amour.

Bon débat et merci de votre attention.

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux : missions paroissiales de proximité, missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques.

Amendement de la paroisse Val-de-Ruz

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux : missions paroissiales de proximité (représentant $\frac{3}{4}$ des postes paroissiaux du tableau), missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Au nom de la paroisse Val-de-Ruz, j'ai le plaisir de vous présenter notre amendement dont le but est de garantir un minimum de postes attribués aux missions paroissiales de proximité.

Je vous prie d'excuser les 2 coquilles que j'ai glissées involontairement dans la rédaction de cet amendement, coquilles qui ont été corrigées par le très bon travail du Conseil synodal, du Bureau du Synode et du secrétariat.

Lors de la journée synodale du 6 mai à Cernier, nous avons entendu plusieurs paroisses exprimer le souhait de maintenir une dotation suffisante pour remplir les missions paroissiales de proximité. Nous souhaitons que le ratio des postes soit mentionné dans la résolution afin d'appuyer ce souhait qui semble légitime de la part des paroisses. Il nous semble opportun qu'une majorité claire des postes paroissiaux soit dédiée à ce travail de base et de proximité.

Si l'Église se vit à différents échelons, ce que nous ne remettons nullement en question, il nous paraît essentiel de ne pas perdre de vue le travail de proximité qui est fait dans les paroisses et qui devra continuer de l'être. En proposant cet amendement, nous invitons les députés au Synode à encourager et à garantir ce travail de proximité.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Pour bien comprendre, $\frac{3}{4}$ des 25 postes ? ou $\frac{3}{4}$ de quoi ?

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

$\frac{3}{4}$ des postes paroissiaux. Ce sont les postes attribués aux paroisses, avec ces trois niveaux. Les $\frac{3}{4}$ pour les missions paroissiales de proximité, donc il reste $\frac{1}{4}$ pour les missions interparoissiales institutionnalisées et les missions spécifiques. Actuellement, le tableau des postes représente 26 postes, à l'avenir il va diminuer vu que le but du tableau des postes est d'être en adéquation avec les ressources et les moyens. On imagine que de ces 26, on va passer plutôt à une vingtaine. Mais nous souhaitons qu'à travers ces 20 postes que nous imaginons, il y ait une claire majorité dévolue à des missions paroissiales de proximité. Ce qui correspondait au 1,7 poste du premier projet avec 7 paroisses, ce qui faisait 11,9 postes. Nous proposons d'aller un peu plus haut et passer des premiers chiffres entendus de $\frac{2}{3}$ à $\frac{3}{4}$, donc de mettre un focus sur l'importance du travail de proximité, mission de base des paroisses.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

L'idée de la discussion maintenant est de vous laisser vous exprimer sur le fond de ce rapport, sur ce qui a été vécu durant les 5 derniers mois et notre réaction par rapport à ce qui a été présenté, et le cheminement du Conseil synodal dans cette maturation de la réflexion.

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Ils ont bien réfléchi et fait un magnifique rapport et j'aurais bien aimé le soutenir de toutes mes forces. Mais à l'intérieur de moi je sens que on ne va pas dans la bonne direction. Je ne peux donc pas cautionner, donc je vais être obligée de dire non, mais cela ne veut pas dire que je ne soutiendrai pas après. Pour moi, on prend une fausse direction.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Je n'ai pas bien compris le découpage du nombre de postes qui serait à considérer dans ces 3-4èmes parties. Par rapport au tableau des postes d'il y a 6 mois, sauf erreur, nous avons en tout, pour les missions paroissiales, interparoissiales et spécifiques, 25 EPT. Donc les $\frac{3}{4}$, cela équivaut à 18 EPT. C'est bien cela que le Val-de-Ruz propose ?

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Le Val-de-Ruz ne se focalisait pas sur les 25 postes en pensant que les ressources de notre Église vont peut-être nous pousser à diminuer le quota des 25 postes.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Donc, en fait il y a un double débat. Merci.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers,

Le Conseil paroissial est prêt à soutenir le rapport et les résolutions faites. Ces travaux ont été très bien accueillis.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je ne comprends pas très bien, j'ai compris que sur les 25 postes il y a 3 postes KT, 3 postes Églises et société. Qu'est-ce que sont les postes paroissiaux ?

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

L'essentiel pour nous est de mettre un ratio sur les postes, qu'il s'agisse des 25 postes de maintenant ou, dans une évolution future, avec une baisse, mais peu importe le chiffre global des postes paroissiaux. C'est qu'à l'intérieur du chiffre global des postes paroissiaux, il y ait clairement $\frac{3}{4}$ de ces postes qui soient mis à disposition des missions de base, de proximité, qu'on encourage le travail paroissial. Et qu'il y ait aussi de la place pour la mutualisation, les choses nouvelles, les choses où il y a collaboration là où c'est possible et nécessaire. Mais qu'on ne perde pas de vue la réalité paroissiale. Cela concerne les missions de bases, qui ne sont pas

encore définies : un certain nombre de cultes, des rencontres, de la diaconie, des études bibliques et d'autres choses qui se vivent dans le concret de la réalité paroissiale. Ces choses qu'on ne mettra pas, ou pas immédiatement, dans le pot commun des mutualisations possibles.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Je vais clarifier l'état de la situation et malheureusement peut-être pour la paroisse Val-de-Ruz, je vais donner quelques arguments qui vont à l'encontre vraiment de cette proposition.

Actuellement, nous avons un tableau des postes. Les paroisses, normalement, savent ce qu'elles doivent faire, c'est noté dans les statuts types du Règlement général. La grande question est : comment prenons-nous ces missions qui sont actuellement dans les statuts types du Règlement général pour les redéfinir et les redispacher dans la responsabilité d'ensemble de l'Église avec une autre organisation.

Le Conseil synodal dit qu'il y a dans ces missions de statuts types des missions qui sont très clairement de terrains paroissiaux et qui doivent rester dans les terrains paroissiaux. Il y a des missions que l'on pourrait mutualiser sur le plan cantonal, ou en tout cas sur de larges territoires interparoissiaux avec une autre organisation, jusqu'à présent nous avons donné 3 exemples et nous en avons voté 2, c'est-à-dire le KT de l'adolescence, un nouveau système de services funèbres et éventuellement une nouvelle organisation pour les cultes.

Maintenant, il y a encore quelque chose d'autre, ce sont des choses émergentes, qui ne sont pas dans les statuts types, mais qui appartiennent à notre Église et à son terrain et qui sont très spécifiques. On peut les imaginer dans le domaine d'une paroisse internet, dans des besoins particuliers en lien avec le culturel neuchâtelois, etc., ou alors pourquoi pas avec une mission paroissiale très précise d'aumônerie, mais sur un terrain paroissial, auprès d'une entreprise, auprès des paysans, etc. Ce sont des missions spécifiques, trop spécifiques pour dire qu'on va les mutualiser sur l'ensemble du canton. Elles sont pérennes, comme les missions pérennes de l'Église (KT, accompagnement de deuil, etc.). Le problème est que tout cela est très mouvant. On ne sait pas comment la paroisse va évoluer dans l'avenir, on ne sait pas si les paroisses elles-mêmes vont amener de plus en plus de projets interparoissiaux, même à petite échelle. Donc avoir besoin de règles suffisamment claires pour savoir comment elles vont financer leurs opérations mais peut-être pas de cadres extrêmement clairs pour savoir qui sont les postes qui appartiennent à qui et comment. Donc le problème, avec une parenthèse comme celle-ci, c'est qu'elle est loin d'être une parenthèse parce qu'elle fige un ratio. En figeant un ratio, cela veut dire que si on garde les $\frac{3}{4}$, sur 25 postes, pour commencer en tout cas, après on verra comment cela évolue, on a à disposition pour l'interparoissial et le spécifique à peine plus de 6 postes. C'est à peine faire tourner le KT sur un plan cantonal et les services funèbres. Ce qui veut dire qu'en acceptant cela, on a déjà dit non à toutes études sur d'autres mutualisations qui pourraient venir, et qui seraient même demandées par vous. Le Synode devrait donc revenir en arrière sur sa propre décision. Donc c'est incohérent. On comprend bien l'idée et je crois que tout le monde ici a envie qu'il reste du travail de proximité sur le terrain, que les paroisses aient encore suffisamment pour faire de la mission de terrain et de proximité, c'est une vision qui est partagée par tout le monde, y compris par le Conseil synodal. Le Synode doit être libre dans ses ratios. Si on bloque les $\frac{3}{4}$, on se bloque. Elle n'est peut-être pas si mauvaise l'idée de s'aider avec les cultes, d'essayer des mutualisations aussi dans le secteur enfance, peut-être avec des moments vécus ensemble. On doit aller étape par étape parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Voilà pourquoi le Conseil synodal ne peut pas accueillir favorablement cette proposition même s'il en comprend l'idée et la soutient.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai l'impression que le terme de proximité nous joue à certain moment des tours. Pour moi, la proximité n'est pas une question de décompte, de ratio et de distribution des postes, mais une question de fonctionnement et d'état d'esprit. Cette proximité doit être présente dans les trois niveaux de la proposition du Conseil synodal. C'est notre manière d'être en lien qui doit exprimer cette proximité. Un petit exemple qu'on aime bien critiquer : la poste. Nous regrettons et nous critiquons la diminution du service de proximité avec la fermeture des bureaux de poste. Mais

pourquoi est-ce arrivé ? Parce qu'une grande partie des services qu'on allait chercher dans le bureau de poste, on les utilise à la maison dans nos téléphones, donc c'est une proximité de plus en plus grande car elle est dans notre poche.

Alors je ne dis pas qu'on va vers une Église majoritairement numérique, mais il y a une partie de la proximité qui peut s'exprimer aussi de cette façon-là par exemple, ou dans d'autres manières d'être, que cela soit dans des missions paroissiales au niveau du catéchisme. Si on souhaite des mutualisations ou si nous ressentons le besoin d'opérer des mutualisations, c'est pour rester proche de groupes de catéchumènes et d'offrir la possibilité aux catéchumènes de rester proches les uns des autres entre eux. Au Val-de-Travers, nous venons de vivre une expérience de camp de catéchisme avec très peu de catéchumènes. Il y a eu des atouts de proximité, notamment entre l'équipe d'animation et les catéchumènes mais il y a aussi eu le sentiment d'une sorte de perte dans la dynamique entre les jeunes où ils avaient un peu moins la possibilité de "se défiler" de l'autorité et de se retrouver entre eux et de vivre des choses dans leur dynamique propre. Donc une partie de la proximité va se jouer aussi en élargissant ces possibilités, par exemple dans les groupes de catéchumènes. La proximité est à rechercher dans les trois niveaux et pas uniquement dans les missions dites paroissiales.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Mission paroissiale de proximité, pour moi je vois le tissu communautaire. La question est de savoir comment on va maintenir un tissu paroissial avec ce processus. Je suis tout à fait d'accord avec David au sujet de la proximité qui est à rechercher dans tous les niveaux.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Au sujet de la notion de proximité, on est en train de parler des postes ministériels paroissiaux. J'ai l'impression que les deux autres niveaux (les missions interparoissiales et les missions spécifiques) se concentrent effectivement sur les forces ministérielles. En ce qui concerne les missions paroissiales de proximité, dans cette dimension-là, les ministres sont un des éléments pour ces missions de proximité. Le ministre est une des personnes qui va contribuer à ce tissu communautaire, à ces liens de proximité. Quand on imagine cette distinction, est-ce que ce sont les ministres qui sont les acteurs principaux de cette mission ou les paroissiens dans leur ensemble ? Les ministres sont parmi ces acteurs et je pense qu'il faut être un peu plus souple en ne mettant pas un ratio trop spécifique dans cette résolution.

M. Vincent Marville, Église catholique romaine, député à voix consultative

À vouloir définir un avenir largement inconnu, de manière la plus consensuelle possible, en impliquant le maximum d'avis, il y a des avantages certains à cette attitude. Mais j'aimerais rappeler qu'il y a une attitude complémentaire : l'acceptation, qui n'est pas la résignation. À être partie prenante de tout, on risque d'oublier qu'il faut faire confiance et que des fois cela fait du bien de juste accepter.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Après consultation de la petite équipe des députés de Val-de-Ruz, nous souhaitons modifier notre amendement en essayant de le rendre plus compréhensible. Nous avons bien entendu l'appel de David Allisson de parler de proximité à tous les échelons. Cette proposition d'amendement met en valeur l'aspect communautaire de la vie paroissiale que nous souhaitons, indépendamment du ratio, pour laisser plus de souplesse, ce que nous avons aussi entendu.

Amendement de la paroisse Val-de-Ruz

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux de proximité : missions paroissiales communautaires, missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques.

M. Serge Attinger, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je suis surpris de l'arrivée de ce mot proximité car dans les rapports précédents, on n'en parlait pas mais on parlait de mission de base. Je pense qu'on est beaucoup à s'accrocher sur ce mot puisqu'il est partout. Je trouverais beaucoup plus simple d'enlever ce mot proximité et d'en revenir aux éléments essentiels, à savoir les missions de base, les missions interparoissiales et les missions spécifiques. Je suis soulagé que Val-de-Ruz enlève les $\frac{3}{4}$ car sinon on remet en cause la totalité du processus, et on ne peut pas se le permettre à ce stade-là ou alors on repart pour 4 ans. C'est bien de pouvoir enlever cette règle extrêmement figée et exigeante. Je propose qu'on enlève ce mot proximité ou qu'on me dise pourquoi ce mot est arrivé dans ce nouvel amendement.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il y a quelque chose de très beau dans les deux propositions faites. Force est de constater que ce mot proximité est arrivé, peut-être un petit peu dans l'urgence de reformuler les résolutions suite à la journée synodale, et avant les rencontres de préparation en paroisses. Ce mot proximité n'est pas anodin. Il vient vraiment d'une volonté du Conseil synodal que la proximité soit là, c'est-à-dire que nous continuions d'être "en service" proche pour les personnes. Nous sommes d'accord au Conseil synodal que dans les 3 niveaux, nous travaillons dans la proximité des personnes, que cela soit avec des catéchumènes, avec des personnes en deuil, au sein d'un tissu communautaire paroissial ou même dans des missions spécifiques. Donc nous pouvons enlever ce mot tellement c'est évident. Mais ici nous sommes dans un Synode et nous devons essayer de nous entendre sur des mots et des cadres. Remettre le mot base fait référence au rapport mais aussi à nos textes qui vont être les missions de base définis dans des statuts comme on le propose. Dans ce cas-là, on est plus clair, il y a ce qui est confié comme base à la paroisse, il y a ce qui est confié dans l'interparoissial et il y a ce qui est confié dans les missions spécifiques. Effectivement, on ne s'achoppe pas sur la définition d'un terme qui est nécessairement imprécis. Nous avons tous une définition mais aussi quelque chose à cœur que cela se fasse, c'est cette proximité. Donc, quand le Val-de-Ruz a reformulé sa résolution, le Conseil synodal allait dire qu'il était prêt à en faire la sienne, et quand Serge Attinger s'est exprimé, le Conseil synodal a réalisé qu'il fallait remettre le mot base. Donc décidez entre vous, mais dans l'intention et l'idée, le Conseil synodal vous suit.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz
Suite à ce qui vient d'être dit, voici une nouvelle formulation.

Amendement de la paroisse Val-de-Ruz

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux : missions paroissiales communautaires de base, missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal fait sienne cette résolution

Résolution 1

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux : missions paroissiales communautaires de base, missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques.

Amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux : missions paroissiales de proximité, missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques, sous réserve d'une analyse des trois niveaux après la phase-test.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Lors des présentations du processus d'EREN2023, faites par le Conseil synodal, il a été fait mention à plusieurs reprises que ce processus nécessiterait, des ajustements, des réflexions, une souplesse, afin de déterminer ce qui correspond le mieux au terrain et aux besoins de l'Église.

La paroisse La Chaux-de-Fonds se pose la question suivante : comment voter une structure de postes paroissiaux en trois niveaux de manière définitive sans avoir vécu une phase-test, sans avoir fait une analyse, sans qu'il y ait eu de débats suite à une phase-test ?

Voter aujourd'hui ces trois niveaux nous paraît enfermer, restreindre tout débat futur sur le bien-fondé de ces trois niveaux après leur phase-test et une analyse permettant de prendre de bonnes décisions. Aujourd'hui, personne ne peut affirmer que ces trois niveaux seront gardés. Il y en aura peut-être 4 ou 2, qui sait exactement ?

Le Conseil Synodal nous a à mainte fois répété que nous avancerions en essayant, en modifiant, en ajustant. Nous souhaitons garder la souplesse de l'ajustement concernant les postes paroissiaux.

Suite à la journée cantonale de réflexion du 6 mai, les résolutions présentées par le Conseil Synodal pour le Synode d'aujourd'hui ont évoluées. Le Conseil synodal lui-même demande, au Synode en sa résolution 5, de pouvoir mener une ou plusieurs phases tests avec un groupe de paroisses. Il se peut qu'après ces phases test et une analyse concernant les trois niveaux, ceux-ci évoluent également. Voter aujourd'hui une Église à trois niveaux définitifs, nous paraît prématuré. Osons la souplesse nécessaire pour avancer vers demain, sans nous figer dans une structure qui pourrait nous enfermer.

La paroisse La Chaux-de-Fonds propose de compléter la résolution du Conseil synodal en ajoutant : sous réserve d'une analyse des trois niveaux après la phase-test. Phase-test au singulier, mais sous-entendue les différentes phases.

Gardons l'esprit ouvert et la souplesse nécessaire pour avancer sur le chemin qui sera celui du Synode pour une Église adaptée au terrain et à ses besoins. Merci de votre attention.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de La BARC, en son nom propre

Quelle est la période pour la phase-test ?

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On se demandait si cette résolution n'arrivait pas un peu tôt, dans le sens que les 3 groupes qui doivent réfléchir aux mutualisations n'ont pas encore donné leurs résultats (KT, services funèbres, prédicateurs). S'ils arrivent à la conclusion qu'il n'est pas possible de mutualiser ces secteurs, est-ce que cela a un sens de voter à vide un principe de tableau sur 3 niveaux si on se rend compte que le 2^{ème} niveau est difficilement réalisable ? On ne se sent pas de voter cette résolution, mais ce n'est pas le principe qui nous dérange, mais le fait que nous ne savons pas si ce 2^{ème} niveau est réalisable. Le voter maintenant va nous mettre dans une certaine difficulté après.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Phase-test, oui le Conseil synodal en propose, il propose la possibilité d'en faire, mais pas de faire une phase-test globale sur l'entier du processus EREN2023. On ne fait pas un test d'un processus. Il va y avoir des tests, mais je vous rappelle que le dernier vote de votre part sera quand on vous présentera le tableau des postes, en 2025. D'ici là nous sommes en phase-test, des choses vont se faire, avancer dans un certain sens, validées ou invalidées selon les réussites et les résultats. Il faudrait mettre une phase-test et non pas la phase-test, mais il faudra la définir au moment de la résolution, c'est nécessaire.

Concernant l'intervention de Raoul Pagnamenta, oui il nous faut des principes d'avancement. Il y a déjà eu la votation sur les principes d'avancement dans deux domaines (KT et services funèbres). Donc le deuxième niveau interparoissial a déjà été validé par le Synode. Si on en vient à contester cela, c'est rendre la tâche impossible au Conseil synodal. On veut bien naviguer dans des eaux complètement fluctuantes et mouvantes, mais effectivement on pourrait dire que les missions spécifiques ne seront jamais ou que tardivement mises en place et définies. Mais si le Synode donne comme principe d'avancement de valider une redéfinition du tableau des postes,

cela veut dire que dans toute notre réflexion, dans toute l'analyse des chiffres, dans toute la manière dont nous allons calculer l'immobilier, la levée de fonds, les subsides divers, les contributions ecclésiastiques, nous allons pouvoir également faire de ces flux financiers qui sont des recettes, les attribuer dans des secteurs correspondants, sinon c'est indistinct. Donc ce que nous vous demandons, c'est un minimum de clarté pour la carte dont je parlais avant. Comment est-ce qu'on travaille. Parce qu'on travaille complètement différemment si on nous dit que c'est encore complètement ouvert et qu'au final tout retourne dans les paroisses et qu'on fasse la division comme avant. Je suis désolé, ce n'est pas possible. Donc nous demandons au Synode de nous dire ce qu'il veut. S'il ne veut pas, alors dans ce cas-là, nous allons reprendre la copie et nous allons faire différentes propositions avec d'autres choses. Mais cela va repousser les échéanciers et je vous rappelle juste que financièrement, nous affichons des déficits. Ce n'est pas pour vous prendre en otage que je vous dis cela, c'est simplement pour vous dire que le Conseil synodal essaie de trouver des solutions avant tout pour équilibrer la situation de l'Église dans tous les sens du terme. Nous aimerions un petit peu de clarté, qu'on nous dise au moins "essayez, allez dans ce sens".

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Nous ne pouvons pas avancer, conduire notre véhicule avec le frein à main. Essayons peut-être de nous purger de nos peurs.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de La BARC, en son nom propre

Ce n'était pas vraiment pour cette résolution, mais cela concerne plutôt la résolution 5 qui parle de phase-test.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'espère que je ne suis pas en train de tirer le frein à main, mais j'ai besoin aussi de quelques clarifications. En relisant les documents du Synode 190, où on avait voté la mutualisation du catéchisme et des services funèbres, il me semble qu'on n'avait pas voté le principe de la mutualisation mais la mise sur pied d'un groupe qui réfléchit à cette possibilité. Je veux juste qu'on soit clair et qu'on parle le même langage. Dans ce sens-là, on va trop vite avant d'avoir les résultats et les conclusions de ces deux groupes. Peut-être qu'il y a ici des membres de ces deux groupes qui peuvent nous dire un peu plus dans quelle direction ils sont en train d'arriver et quelle est la conclusion qu'ils sont en train d'avoir.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

J'aimerais juste qu'on soit clair. Le Conseil synodal fait des propositions. Si vous n'êtes pas d'accord, faites d'autres propositions. Le risque, si vous ne prenez pas de décision, c'est que nous devons arriver, relativement rapidement, avec une proposition de supprimer chaque année un poste. C'est un poste, voire un poste et demi que nous perdons par la contribution ecclésiastique. Ne nous leurrions pas, ce n'est pas parce que nous avons reçu 2 millions d'un legs que cela va continuer. Si vous ne nous donnez pas exactement une ligne de conduite, que vous créez si vous n'êtes pas d'accord avec nous, sachez que le Conseil synodal devra venir avec des propositions brutes de suppression de poste. Notre espoir est qu'avec notre politique immobilière, on puisse encore subventionner 6 postes. Je vous rappelle tout de même que dans ce cénacle, le chiffre de supprimer 10 postes en tout a été articulé il y a quelques années. Donc attention, à force de dire "on veut savoir ceci, on veut savoir cela", il y a un moment où nous viendrons avec diminution brute d'un tableau des postes qui ne permet plus aujourd'hui aux paroisses de faire leur mission.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas digne du royaume de Dieu. Maintenant, on est lancé. On y va et si on rencontre des obstacles, si ces phases-test éventuelles, on verra ce qu'on vote à la résolution 5, désignent des obstacles, on a deux choix. Soit on les enlève, soit on les contourne. Mais on verra le moment venu. Maintenant, il faut y aller.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je suis vraiment mal à l'aise avec ce genre de discours. Si on est là, c'est pour discuter. S'il faut nous licencier, licenciez-nous. Si on ne peut pas discuter en Synode, je rentre chez moi. Il ne faut pas nous faire peur en disant quelque chose.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Est-ce qu'on peut répondre à ma question ?

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

La paroisse La Chaux-de-Fonds vous rassure, elle enlève son amendement.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il y aura un rapport en décembre 2023 qui décrira, et vous fera décider, les résultats des deux groupes de travail qui ont effectivement eu un petit peu plus de problème que prévu dans l'avancement, parce que c'est plus complexe que prévu. Néanmoins, les rapports sont absolument formels, on va vers de la mutualisation du catéchisme de l'adolescence et en tout cas il y a aura des propositions pour les services funèbres. C'est bien dans cet axe-là que nous sommes allés et c'est dans cet axe-là que, depuis les décisions prises sur les rapports dans les Synodes 189-190, nous avons essayé de modéliser le plus possible. Nous avons lancé une phase-test avec la pasteure Diane Friedli qui est allée rencontrer toutes les personnes qui font du KT, qui a visité tous les modèles catéchétiques, etc. Il y a aussi eu la nomination du nouveau responsable cantonal jeunesse. On lui a posé beaucoup de questions sur sa vision de ce système, de cette nouvelle approche de notre Église, etc. Évidemment que les résultats qui vous seront proposés en décembre vont dans le sens du 2^{ème} niveau.

Résolution 1

Le Synode valide une redéfinition du tableau des postes paroissiaux en trois niveaux : missions paroissiales communautaires de base, missions interparoissiales institutionnalisées et missions spécifiques.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 31 oui, 0 non et 3 abstentions

Résolution 2

Le Synode valide le principe d'une diminution du nombre de paroisses afin que leur mission soit homogène. Chaque paroisse remplit une mission similaire de proximité.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode valide le principe d'une diminution du nombre de paroisses afin que leur mission soit homogène et de proximité. ~~Chaque paroisse remplit une mission similaire de proximité.~~ Le Conseil synodal veille à impliquer toutes les paroisses actuelles dans un processus de fusion et à ce que le découpage des paroisses soit connu en août 2025.

Mme Nicole Humbert-Droz, au nom de la paroisse du Joran

On propose un toilettage littéraire, en disant "... afin que leur mission soit homogène et de proximité" et du coups en supprimant la phrase "Chaque paroisse remplit une mission similaire de proximité." Ensuite, on ajoute "Le Conseil synodal veille à impliquer toutes les paroisses actuelles dans un processus de fusion et à ce que le découpage des paroisses soit connu en août 2025". L'idée est que quel que soit le résultat final du découpage des paroisses, tout le monde participe au processus, même si certaines paroisses, au final, resteront telles quelles. Mais que ce ne soit pas certaines paroisses qui se sentent obligées de fusionner et d'autres qui d'emblée pourraient s'abstenir en disant qu'elles ne sont pas concernées. Comme l'a dit Yves Bourquin, il faut de l'équité, du partage, de la mutualisation, donc c'est dans ce sens-là qu'on aimerait que tout le monde s'implique et d'autre part, on a mis un terme, août 2025, parce qu'on souhaite quand même qu'on ne s'enlise pas dans des débats sans fin sur cette nécessaire

réforme de l'EREN. C'est pour mettre un terme et qu'on soit obligé d'arriver à un résultat dans pas trop longtemps.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis en train d'intégrer les propositions d'amendements qui nous sont faites et j'aimerais savoir comment cela va se passer. Est-ce que l'amendement suivant de la paroisse de la Côte sera opposé à cette première proposition d'amendement ou sont-ils traités successivement et indépendamment l'un de l'autre ? Comment est-ce que le débat va se passer ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Pour l'instant je laisse les paroisses présenter les amendements. En l'occurrence les deux amendements n'ont pas exactement le même objet, même s'ils ont les deux l'objet de la fusion ou non des paroisses. Puis je laisse la réponse au Conseil synodal. Je ne vais pas opposer d'emblée deux amendements avant que le Conseil synodal ne se soit prononcé.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Peut-être que ça serait mieux que nous travaillions sur les intentions des choses qui sont mises dans les propositions et que nous arrivions, comme avant, à avoir un texte global final. Le Conseil synodal n'est en tout cas pas opposé à la 2^e phrase de la paroisse du Joran, bien au contraire, mais il voit un enjeu dans cette implication précisément. C'est-à-dire que si le Synode considère qu'en mettant ce texte, il revient au Conseil synodal d'impliquer les paroisses, c'est-à-dire de les aiguillonner pour qu'elles le fassent, quelque part rien ne va trop se passer. Nous espérons vraiment que le mouvement sera à l'inverse, c'est-à-dire que riche d'une décision pareille, les paroisses se l'investissent et en font vraiment un sujet de débat à traiter chez elles. Mais pas qu'elles se disent que de toute manière elles ne sont pas concernées. En fait, à qui est la responsabilité du mouvement, de l'élan de cette 2^{ème} partie ? Donc si le Synode, les députés et les personnes qui nous entendent sont bien au claires qu'elles ont ça à faire, alors pour le Conseil synodal, c'est oui. Le Conseil synodal ne peut pas insuffler cette énergie de changement partout dans l'EREN. C'est aux paroisses de la développer. Donc oui nous sommes favorables, moyennant un engagement de votre part.

La deuxième chose, c'est que si on ratatine la phrase comme elle a été faite dans la proposition du Joran, quelque part l'emphase que le Conseil synodal voulait mettre, c'est précisément sur une mission similaire. Si on refait les statuts-types, chaque paroisse doit pouvoir les mettre en pratique, parfois avec d'autres, parfois en collégialité, mais dans sa propre responsabilité. Si on dit simplement "homogène et de proximité", on a l'impression que ce n'est pas tout à fait assez clair, et la paroisse de la Côte, elle, affirme carrément ce principe beaucoup plus fortement. Alors je ne sais pas si c'est une question simplement de comment on veut mettre l'emphase sur ces mots, mais en tout cas c'est bien l'idée qu'il y a derrière. Le Conseil synodal n'est opposé à aucunes des intentions qui sont réellement dans ces amendements, mais le Conseil synodal ne fait pas complètement sien l'amendement du Joran, pour ce faire il faut laisser la phrase "Chaque paroisse remplit une mission similaire de proximité." Le Conseil synodal est d'accord avec l'ajout mais pas avec la partie reformulée.

Mme Nicole Humbert-Droz, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran est d'accord d'enlever le toilettage littéraire.

Résolution 2

Le Synode valide le principe d'une diminution du nombre de paroisses afin que leur mission soit homogène. Chaque paroisse remplit une mission similaire de proximité. Le Conseil synodal veille à impliquer toutes les paroisses actuelles dans un processus de fusion et à ce que le découpage des paroisses soit connu en août 2025.

Amendement de la paroisse de la Côte

Le Synode affirme le principe que chaque paroisse remplit une mission similaire communautaire de base. Pour sa mise en œuvre, le Synode valide le principe d'une diminution à moyen terme du nombre de paroisses.

Mme Martine Schläppy, au nom de la paroisse de la Côte

La paroisse de la Côte estime que le principe primordial devrait être que le processus EREN2023 permette à chaque paroisse d'accomplir une mission de proximité. Peut-être une diminution du nombre de paroisses sera-t-elle nécessaire, mais elle doit être la conséquence du cheminement et des ajustements des paroisses au fil du processus, non pas un point de départ. Chaque paroisse vit dans un contexte qui lui est propre. Et, chemin faisant, s'il s'avère que cette mission de proximité nécessite pour telle ou telle paroisse une réorganisation de structure, par le moyen des fusions par exemple, ce doit être le fruit d'un cheminement mûri. C'est pourquoi nous proposons d'inverser l'ordre des deux phrases de la résolution initiale, en y introduisant aussi une notion de temporalité pour la diminution du nombre des paroisses.

Vous remarquez que l'idée de l'homogénéité de la mission de proximité est supprimée dans notre amendement. Il sera l'objet d'une nouvelle résolution en lien avec cet amendement.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Si je comprends bien, la nouvelle résolution du Conseil synodal a un terme à août 2025 alors que la paroisse de la Côte parle d'un moyen terme.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

D'autre part, le Conseil synodal tient à la notion d'homogénéité donc il ne valide pas cet amendement.

Mme Esther Berger, présidente du Synode.

Est-ce que les députés souhaitent débattre de l'amendement de la Côte. Si le débat n'est pas demandé, l'opposition sera faite entre la résolution et l'amendement.

M. Jonathan Thomet, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je me pose la question, qu'est-ce que le Conseil synodal entend par homogène, jusqu'à quel niveau va l'homogénéité, au niveau des paroisses ou de l'Église entière ?

M. Christophe Allemann, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je comprends et soutiens l'idée que la mission des paroisses soit homogène, ce qui ne veut pas dire identique. Toutes les paroisses ne vont pas faire exactement la même chose à la lettre près, mais dans un élan d'homogénéité.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je soutiens l'homogénéité si cela ne veut pas dire uniformisation et formatage. Pour cette raison, je pose la question à la paroisse de la Côte si on peut ajouter "afin que leur mission soit homogène". Cela va aussi dans le sens du Conseil synodal.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On a deux problèmes concernant le concept même d'homogénéité. On comprend bien que ce n'est pas "uniformité" mais il faut laisser à chaque paroisse de développer sa dynamique propre et pas absolument attendre une homogénéité. D'autre part, on ne sait pas pourquoi on doit diminuer à tous les coups. La diminution devient un principe en soit. On diminue pour diminuer. S'il y a des fusions qui se créent parce que des paroisses trouvent qu'ensemble elles ont une meilleure dynamique, c'est bienvenu, mais il ne faut pas absolument forcer sur la question de la diminution. On pourrait se contenter de l'amendement de la Côte, mais en le terminant à la première phrase.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

On a proposé cet amendement et une nouvelle résolution complémentaire parce qu'on a compris les mots similaire et homogène par la suite. C'est-à-dire, une mission similaire communautaire de base ou de proximité, on a pensé à une liste qui a été présentée dans le rapport à la page 16, concernant les missions de la paroisse. Concernant l'homogénéité, on l'a compris dans le sens de la répartition des postes paroissiaux. À terme, avec la fusion des paroisses, il y aura une distribution d'EPT homogène à chaque paroisse. C'est pour cela qu'on a gardé le mot similaire parce que chaque paroisse a son contexte et on va adapter les missions de base de la foi chrétienne, selon nos contextes, mais ce sera similaire. Par contre l'homogénéité de la distribution des forces ministérielles, pour l'instant, on s'y oppose.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour répondre à la question de ce qu'est l'homogénéité, une paroisse a sa réalité, ses responsabilités, sa légitimité propre, sa manière de faire, néanmoins elle doit faire une mission qui est la même que la paroisse d'à côté, mission confiée par nous dans les règlements, etc. À terme, on aimerait avoir des entités suffisamment comparables, en terme de masse, et proche de sa voisine, pour pouvoir éventuellement imaginer une dotation identique de postes. Effectivement, quand on parle d'homogénéité, on parle de ressources humaines à mettre dedans, identiques au niveau du tableau des postes. On ne veut plus de toutes petites paroisses et de très grandes paroisses, y compris en terme de mission, parce que les toutes petites vont nécessairement devoir compter sur les autres.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

J'oppose la résolution 2 du Conseil synodal et l'amendement de la paroisse de la Côte.

- Résolution 2 : 25 oui
- Amendement de la paroisse de la Côte : 9 oui

Résolution 2

Le Synode valide le principe d'une diminution du nombre de paroisses afin que leur mission soit homogène. Chaque paroisse remplit une mission similaire de proximité. Le Conseil synodal veille à impliquer toutes les paroisses actuelles dans un processus de fusion et à ce que le découpage des paroisses soit connu en août 2025.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : 24 oui, 8 non, 2 abstentions

Résolution complémentaire à la résolution 2 de la paroisse de la Côte

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier les nouveaux critères de répartition des postes ministériels pour assurer la mission paroissiale de proximité et de les soumettre au Synode de juin 2024.

Mme Martine Schläppy, au nom de la paroisse de la Côte

Pour le niveau strictement paroissial, dont la mission sera celle de proximité, il nous faut de nouveaux critères pour la répartition des forces ministérielles entre les paroisses. En effet, si la mission de proximité de chaque paroisse doit être similaire selon la diversité de la vie paroissiale et son contexte, elle ne pourra pas être uniforme.

Ces critères devront viser à correspondre à la réalité du terrain. Idéalement, ils devront aussi traduire un sens de la solidarité entre les paroisses, dont les forces bénévoles ne sont justement pas « homogènes ».

Une liste des tâches concernant cette mission de base et de proximité est imaginée par le Conseil synodal, aux pages 15 à 16 du présent rapport, et elle sera certainement une bonne base pour la réflexion sur les critères à élaborer.

La paroisse de la Côte soumet ainsi une nouvelle résolution en lien avec l'amendement proposé par rapport à la résolution n° 2.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal pourrait entrer en matière dans cette résolution si est ajouté "idéalement" au Synode de juin 2024, parce que c'est extrêmement difficile pour nous de voir l'avancement avec tous les renseignements que nous devons prendre.

Résolution 2 supplémentaire du Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier les nouveaux critères de répartition des postes ministériels pour assurer la mission paroissiale de proximité et de les soumettre idéalement au Synode de juin 2024.

❖ Vote sur la résolution 2 supplémentaire : acceptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer les révisions des statuts-types des paroisses et les articles du Règlement général qui sont en lien et de les soumettre au Synode de juin 2024.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je perds le fil de la cohérence entre les résolutions. Celle qu'on vient d'accepter, faute combattant, me paraît difficilement compatible avec celle-ci parce qu'on va proposer des définitions qui auront une implication sur le Règlement général et on a le même délai, donc est-ce qu'on va tout discuter dans la même session ou est-ce que l'un doit impliquer l'autre avec un temps de réflexion et de travail intermédiaire ? Comment est-ce que cela se passe à ce niveau-là ? J'ai envie de repousser celle-ci pour qu'on puisse se prononcer sur ce délai en fonction des travaux en cours des critères d'attribution des postes.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

C'est cohérent dans la mesure où en juin 2024, on va discuter des statuts-types et c'est clairement là qu'on va redéfinir les missions de base des paroisses, en ayant les projections financières. En décembre, on pourrait déjà avoir des critères en disant que pour telle mission, en fonction de la question financière, on pourrait avoir tels critères pour donner des postes aux paroisses ou à d'autres niveaux. Cela nous paraît jouable au niveau du temps, en sachant qu'on va s'y mettre tout de suite.

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer les révisions des statuts-types des paroisses et les articles du Règlement général qui sont en lien et de les soumettre au Synode de juin 2024.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail pour la mise en place d'un service des cultes ou d'un système d'échange de chaires. Le Conseil synodal présentera un rapport au Synode de décembre 2024.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

J'aime bien, et le Conseil paroissial aussi, le fait qu'on puisse imaginer un système d'échange de chaires. Cela signifie qu'un ministre va pouvoir donner un culte à d'autres endroits, dans des paroisses différentes. L'avantage de ce système est que cela permettrait de répartir 3 EPT sur les dotations paroissiales, et dans ce sens-là, cela rejoint les propositions de Val-de-Ruz.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Pourquoi le "ou" ?

M. Yves Bouquin, président du Conseil synodal

On ne va pas se cacher la vérité. À la journée synodale, on a très clairement entendu les personnes dire qu'elles préféreraient un échange de chaires plutôt qu'un service des cultes. Nous l'avons entendu, mais il y a un "mais". On aimerait vous faire un rapport là-dessus. Dans le service des cultes, il y a aussi la volonté, pour le Conseil synodal, d'assurer le culte même si on se trouvait en présence d'endroits où il y avait de forts problèmes de pénurie ministérielle. Un service plus institutionnalisé, comme on la dit dans "institutionnalisé des missions paroissiales", permet que toute l'Église s'arrange et s'organise, tandis qu'un échange de chaires, c'est du donnant donnant entre paroisses. Cela retombe à nouveau sur les épaules paroissiales. Nous aimerions vous faire un rapport là-dessus parce que les enjeux sont plus complexes que ce qu'on pourrait simplement penser.

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail pour la mise en place d'un service des cultes ou d'un système d'échange de chaires. Le Conseil synodal présentera un rapport au Synode de décembre 2024.

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée à l'unanimité

Résolution 5

Le Synode donne la possibilité au Conseil synodal de faire une ou plusieurs phases-tests avec un groupe de paroisses durant le processus.

Amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le Synode donne la possibilité au Conseil synodal de faire une ou plusieurs phases-tests avec un groupe de paroisses durant le processus, avec la garantie d'une analyse objective soumise au Synode.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

La paroisse La Chaux-de-Fonds propose un complément à la résolution 5 du Conseil synodal en ajoutant « avec la garantie d'une analyse objective soumise au Synode ».

Après une phase-teste, l'étape d'une analyse nous paraît indispensable pour pouvoir prendre position. Même si cette analyse peut être sous-entendue dans la résolution du Conseil synodal, nous souhaitons qu'elle soit précisée dans la résolution et soumise au Synode.

Par objective, nous entendons que toutes les observations, tant positives que négatives soient relevées et puissent être présentées au Synode, afin de permettre un débat en connaissance de cause.

Mme Nicole Humbert-Droz, paroisse du Joran, en son nom propre

Je ne trouve pas très sympa vis-à-vis du Conseil synodal. Cela revient à dire qu'il faut se méfier du Conseil synodal et qu'il faut le surveiller. Mais qui va le surveiller ?

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je trouve infantilisant.

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Les termes ne sont peut-être pas les meilleurs, mais je soutiens, car une analyse de ce qui est fait est rarement présentée. On n'a jamais eu d'analyse d'EREN 2003, sinon de nous dire qu'autrement il n'y aurait plus d'Église. Analyser vraiment les phases, c'est important.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Ce n'est pas une question sur l'amendement mais c'est une question pour le Conseil synodal : Qu'est-ce qu'on entend par "un groupe de paroisses" ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Nous pourrions prendre comme exemple, si on arrive vers une mutualisation de certains services funèbres, on commence dans une région et on regarde comment cela se passe. Cela pourrait aussi être dans le cadre du catéchisme, on entend de plus en plus dire qu'il y a des difficultés de catéchismes à certains endroits, il faudrait tester la solution proposée sur une partie du canton plutôt que de dire qu'on met directement en place sur l'ensemble du canton. C'est dans l'idée, par exemple de ces deux mutualisations (services funèbres et catéchismes), dont les principes ont été acceptés par le Synode, plutôt que de dire qu'on change tout d'un coup alors qu'il y a quand même des choses qui fonctionnent encore. On n'est pas dans le fait qu'il n'y a plus rien. C'est l'idée d'avoir certains éléments de phases-tests sur une partie du canton.

M. Serge Attinger, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Est-ce que pour prendre en compte cette demande de retour d'information, ne pourrait-on pas simplifier l'ajout en demandant un rapport et qu'on enlève cette terminologie délicate qui heurte ? Comme habituellement il y a un rapport, qui est peut-être sous-entendu dans le texte, là on le formaliserait et cela permettrait de simplifier les choses.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Effectivement nous sommes désolés de la mauvaise compréhension et de la mauvaise terminologie et c'est ce que nous proposons, suivi d'une analyse soumise au Synode, donc d'un rapport.

Amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le Synode donne la possibilité au Conseil synodal de faire une ou plusieurs phases-tests avec un groupe de paroisses durant le processus. Les phases-tests feront l'objet d'un rapport au Synode.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Si on arrive avec cette résolution, c'est que nous souhaitons l'accord du Synode, car dans les phases-tests nous dérogeons au Règlement général, car concernant les services funèbres ou le catéchisme, on n'est plus du tout dans les missions telles que devraient le faire les paroisses. Le Synode doit être conscient qu'il y aura des moments où il y aura un flou juridique. On est en Église, on veut tous bien s'entendre, d'accord, mais il pourrait tout à coup y avoir une réaction disant que le Conseil synodal ne respecte pas le Règlement général. Un exécutif qui ne respecte pas le Règlement général, cela fait un peu cheni.

Le Conseil synodal fait sien l'amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds qui devient la résolution 5.

Résolution 5

Le Synode donne la possibilité au Conseil synodal de faire une ou plusieurs phases-tests avec un groupe de paroisses durant le processus. Les phases-tests feront l'objet d'un rapport au Synode.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée à l'unanimité

Résolution 6

Le Synode valide le principe d'attribuer des postes spécifiques dans des projets particuliers, notamment dans le cadre Église et Société.

Amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le Synode valide le principe d'attribuer des postes spécifiques dans des projets particuliers, notamment dans le cadre Église et Société, mais sans l'imposer à tous les ministres et permanents laïcs.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

La paroisse La Chaux-de-Fonds propose un complément à la résolution 6 du Conseil Synodal « mais sans l'imposer à tous les ministres et permanents laïcs ».

Si après la phase-test et son analyse, le niveau « projet spécifiques » est gardé, le Conseil paroissial demande que ce niveau soit établi en accord avec les ministres intéressés. Nous demandons que les projets ne soient pas imposés aux ministres qui ne souhaitent pas s'investir dans ce niveau de « projets spécifiques ».

Nous décelons un risque non négligeable si ce niveau est imposé. En effet, lorsqu'un projet prendra fin, un ministre se verra peut-être confier un projet qui ne correspond pas à ses compétences, car il n'y aura rien d'autre de disponible. Nous exerçons un travail différent de celui d'une usine à la chaîne.

Le travail de pasteur est un travail très polyvalent, nous demandant beaucoup de compétences (savoir bricoler, écouter petits et grands, accompagner, célébrer etc...), mais nous ne les avons pas toutes.

Exemple. Un ministre s'investit pour un projet spécifique correspondant à ses compétences. Le projet prenant fin, il se voit confier une mission qui requière des compétences organisationnelles exigeantes. Le ministre n'ayant pas ces compétences d'organisation attendues se retrouvera dans une situation de stress antinomique avec la santé au travail. Autre exemple, un ministre qui n'a jamais fait de KT ou qui se sent trop vieux, ou qui n'est pas à l'aise avec les ados se voit confier un projet en lien avec les adolescents, qu'advient-il de ce ministre ?

Oui nous exerçons un travail qui nécessite une grande souplesse et des compétences très variées, mais nous n'avons pas tous toutes les compétences que pourraient requérir certains projets.

À plusieurs reprises ayant fait part de mes interrogations à ce sujet, il m'a à plusieurs reprises été répondu que les ministres seraient accompagnés le mieux possible, mais que si vraiment aucun projet ne corresponde aux compétences du ministre, en dernier ressort, il pourrait toujours démissionner. Que dans le monde du « travail » d'entreprise les employés ne font pas toujours ce qui leur plaît. Dans le cas de projets spécifiques, je ne parle pas de « plaire ou non » mais de compétences.

Il y a tout de même un risque non négligeable de mettre en danger la santé au travail.

Comment accompagner un ministre qui n'aurait pas les compétences pour un projet spécifique, tout en lui assurant son salaire ? À la fin du mois, il est nécessaire de pouvoir payer ses factures, manger, avoir un toit.

La paroisse La Chaux-de-Fonds, sensible de la santé au travail des ministres, demande que le niveau « projet spécifique » ne soit pas imposé à tous les ministres, mais en collaboration avec ceux qui le souhaitent et donc propose un amendement qui va dans ce sens.

Si tel est le projet du Conseil synodal, de laisser la liberté aux ministres qui le souhaitent, alors nous sommes sur la même longueur d'onde et nous demandons que cela soit signifié clairement dans la résolution.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Je suis perdue. Je me suis engagée dans une Église avec une certaine confiance, dans un ministère dont je ne savais pas exactement ce qu'il serait. Après des hésitations, d'une paroisse rurale je suis passée à une paroisse urbaine, j'ai été accompagnée par les RH de l'époque. D'un ministère large, j'ai fini par devenir modératrice et être spécialisée en catéchèse. J'ai été accompagnée par mes collègues, par les RH, par le Conseil synodal. Alors oui mon ministère a changé entre mon entrée dans l'EREN en 2007 et aujourd'hui, mais j'ai toujours été accompagnée. Là, je sens une espèce de peur. On est pasteur et tant qu'on me demande de faire des choses qui sont dans le domaine de la théologie, je vais dire oui. Après si c'est un projet spécifique qui ne m'intéresse pas, et bien je ne postule pas. J'ai du mal à comprendre où est la peur de se faire imposer un truc qu'on ne veut pas. Je ne comprends donc pas le sens de cet amendement.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce qui ennuie le Conseil synodal, c'est que la dernière phrase est inappropriée par rapport à l'objet qui est là. On valide un principe sur des projets particuliers, notamment dans le cadre Église et Société. Il n'y a pas la question des ministères là-dedans. Ce sont des principes. Maintenant, pour toutes questions et réponses concernant les ministères, je vous rappelle le

rapport projection EREN2023 qui parle de la gestion RH. Évidemment, dans notre Église, comme cela se fait actuellement, nous mettons des postes au concours, ou des bouts de poste, et ils sont pourvus ou il y a des discussions avec les RH. Le maître mot de nous tous est la souplesse. C'est la seule chose qui sera demandée, sinon la rigidité ne permet pas de faire de tout cela un monde.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je connais des personnes très âgées qui s'occupent très bien des jeunes. Vas avec la force que tu as, il s'agit ici de la vocation, nous ne sommes pas pasteur ou diacre par hasard, parce qu'on l'a voulu, mais Dieu l'a voulu, et j'espère que c'est ça.

Amendement de la paroisse de la Côte

~~Le Synode valide le principe d'attribuer des postes spécifiques dans des projets particuliers, notamment dans le cadre Église et Société.~~

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

La paroisse de la Côte estime que le contenu de cette résolution est compris dans la résolution 1, qui a validé l'attribution de postes paroissiaux à des missions spécifiques. Il est vrai qu'il y a un exemple dont l'intitulé est rajouté "notamment dans le cadre Église et Société", mais pour aller dans le sens de la souplesse, il pourrait y avoir d'autres intitulés et d'autres exemples de missions spécifiques dans le cadre d'EREN2023, donc la paroisse de la Côte propose de supprimer cette résolution.

M. Frédéric Jakob, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je soutiens la suppression de la résolution 6, qui est quand même dans la résolution 1. Cette redistribution des postes, qui sera entérinée en 2025, concerne en priorité les paroisses. Ces missions spécifiques sont peut-être celles qui sont le plus loin des paroisses. Ce qui me gêne dans cette résolution, c'est qu'il y aura déjà des postes attribués. Ce n'est pas que je n'ai pas confiance, il peut y avoir certains postes de pointe, comme le LAB à Genève, ou Internet, mais cela reste un peu du luxe pour l'EREN par rapport à la diminution des postes à laquelle on ne coupera pas. Je défends la paroisse avant tout et qu'il y ait le moins de postes possibles enlevés aux paroisses. Cela m'embête un peu de renchérir en mettant cette résolution. Les paroisses, dans le processus interparoissial et les missions spécifiques, auront leur mot à dire d'ici 2025. Il peut aussi émerger des paroisses quelque chose pour les postes spécifiques.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Lors de notre préparation en paroisse, il nous semblait aussi que cette résolution était superflue et redondante. Nous soutenons la paroisse de la Côte en la supprimant, toutefois nous restons prêts à être convaincus par le Conseil synodal s'il a d'autres arguments.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

La paroisse La Chaux-de-Fonds soutient l'amendement de la paroisse de la Côte et, de fait, retire le sien.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'aime bien les projets particuliers et je trouve dommage de retirer cette résolution.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal retire sa résolution.

Résolution 7

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un nouveau tableau des postes sur la base des ressources financières et de la politique immobilière de l'EREN. Ce nouveau tableau des postes entrera en fonction en août 2025.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un nouveau tableau des postes sur la base des ressources financières et de la politique immobilière de l'EREN. Ce nouveau tableau des postes entrera en fonction en août 2025.

Mme Nicole Humbert-Droz, au nom de la paroisse du Joran

On ne comprenait pas bien pourquoi la politique immobilière était spécifiquement mentionnée. Parce qu'au fait dans les ressources financières de l'EREN, il y a les subventions, les levées de fonds, les dons, les collectes, les contributions ecclésiastiques, etc. alors pourquoi mentionner spécifiquement la politique immobilière ? On peut simplement s'arrêter aux ressources financières en général.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Nous tenons au maintien de notre résolution pour une raison relativement simple vu de notre côté, c'est que la politique immobilière est un élément crucial pour la manière dont on va poursuivre la mission de l'EREN au niveau du financement. Il faudra bien un jour que le Synode nous donne des consignes très claires sur ce qu'on fait de notre patrimoine immobilier. Est-ce qu'on vend, est-ce qu'on sous-loue, est-ce qu'on introduit dans la politique immobilière et aussi dans le financement des bâtiments appartenant aux paroisses ? Nous tenons véritablement à cette idée. Il doit, avant qu'on définisse le nombre de postes, nécessairement y avoir un débat et une analyse immobilière et que le Synode se positionne. Nous avons mandaté une étude architecturale pour l'ensemble de nos bâtiments, nous avons pris des contacts avec les paroisses pour qu'on connaisse leur patrimoine, avec l'idée de se demander ce qu'on peut faire de ce patrimoine, mais pas ce que le Conseil synodal veut en faire mais ce que le Synode souhaite en faire. Alors oui, on pourrait vivre avec cette suppression dans la résolution, mais on souhaitait très clairement avoir un réel débat sur ce que nous faisons de nos bâtiments. Est-ce qu'on garde ces bâtiments pour nos successeurs ou est-ce qu'on utilise une partie de notre patrimoine pour permettre à la mission de l'Église de se poursuivre.

M. Thierry Muhlbach, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

C'est extrêmement important de pouvoir garder la politique immobilière. À la paroisse La Chaux-de-Fonds, nous portons les bâtiments que nous avons mais nous avons de la peine et c'est vital de pouvoir gérer cela ensemble. Ce serait un soulagement si cela pouvait aller dans ce sens. Surtout ne rayons pas la politique immobilière générale et globale.

Mme Nicole Humbert-Droz, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran retire son amendement.

Amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un nouveau tableau des postes sur la base des ressources financières et de la politique immobilière de l'EREN. Ce nouveau tableau des postes sera présenté au Synode de décembre 2024 et entrera en fonction en août 2025.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Avant d'être mis en fonction, on souhaiterait que cela soit présenté au Synode, car habituellement on définit toujours à quel moment un rapport est présenté, avec un échéancier.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est l'acuité de certaines personnes qui ont vu que le Conseil synodal avait bien mis la date de l'entrée en fonction mais pas celle de la présentation du rapport au Synode. Ceci était de manière tout à fait consciente. Étant donné que des quantités d'éléments vont venir les uns après les autres dans l'analyse, nous nous étions effectivement donné comme dernier délai la date qui est proposée, mais on s'est dit que c'est difficile d'en proposer une parce que c'est toujours le plus

tôt possible qu'on espère avoir les éléments. Du coup, le Conseil synodal ne s'opposera en tout cas pas à dire qu'il y aura un rapport en décembre 2024, cela ne pose pas de problème, et je pense qu'aucun député ne nous critiquera si le rapport vient avant. On n'a pas mis de date, préférant se dire que vraiment on vise août 2025 pour l'entrée en fonction. Mais si cela peut gagner du temps, on ne combat pas.

Résolution 7

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un nouveau tableau des postes sur la base des ressources financières et de la politique immobilière de l'EREN. Ce nouveau tableau des postes sera présenté au Synode de décembre 2024 et entrera en fonction en août 2025.

❖ Vote sur la résolution 7 : acceptée par 31 oui, 0 non et 3 abstentions

Résolution 8

Le Synode décide que dès le début de la législature 2023-2027, le recrutement de ministres pour les postes paroissiaux se fera à l'interne des collaborateurs en fonction au 30 juin 2023 (sauf exception à définir d'entente avec le Conseil synodal) et ce jusqu'à l'entrée en vigueur du tableau des postes 2025. Les engagements externes se feront sous la forme d'un contrat à durée déterminée.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode décide que dès le début de la législature 2023-2027, le recrutement ~~de ministres pour les postes paroissiaux~~ se fera à l'interne des collaborateurs en fonction au 30 juin 2023 (sauf exception à définir d'entente avec le Conseil synodal) et ce jusqu'à l'entrée en vigueur du tableau des postes 2025. Les engagements externes se feront sous la forme d'un contrat à durée déterminée.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Nous nous posons la question de pourquoi limiter le recrutement à l'interne seulement aux ministres pour les postes paroissiaux et pas aux personnes qui occupent les postes cantonaux ou administratifs. Si on inclut plus de personne dans la réflexion et les possibilités de recrutement interne, peut-être que 2025 n'est pas approprié au niveau du délai.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Tout ce rapport concernait les postes paroissiaux, donc c'est pour cela qu'il y a la spécificité des postes paroissiaux. Il est évident que pour les postes cantonaux, la réflexion est également en cours, mais simplement il n'y a pas encore eu de présentation de rapport. Nous sommes aussi très attentifs dans les nominations des postes cantonaux actuels pour que cela puisse entrer dans ce processus EREN2023.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Si nous allons avoir un rapport sur les postes cantonaux et administratifs, nous retirons l'amendement

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

On est actuellement à la recherche d'un ministre, d'autres paroisses aussi. On voit qu'on a de la peine à trouver des ministres pour occuper le poste. On sait aussi qu'il y aura de nombreuses personnes qui vont être à la retraite prochainement. Donc, est-ce vraiment opportun de se limiter à l'interne pour repourvoir nos postes ? On a bien vu qu'il y a un horizon en 2027 et que des exceptions sont possibles. Si la résolution reste telle quelle, cela nous ira aussi mais on voulait quand même porter la réflexion et le débat sur ce sujet.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Concernant la planification et la gestion des ressources humaines pour les postes paroissiaux, il y a toutes sortes d'éléments qui viennent un peu en contradiction et qui sont compliqués à gérer. Tout d'abord, c'est évident, il y a un impératif de réduction, on le sait, donc évidemment on ne peut pas dire qu'on engage des gens de l'extérieur. D'autre part, nous avons décidé d'une politique qui garantit l'emploi au sein de l'EREN et donc nous attendons des départs naturels. Ceci est modélisé très clairement au service RH, dans un grand tableau dans lequel on essaie de suivre et faire des projections concernant les personnes qui vont partir et on voit bien quels sont les postes qui vont nous manquer. Quand on nous annonce un départ ou qu'on sait qu'on va avoir une longue période d'absence, on doit néanmoins penser à des remplacements car on ne peut pas simplement dire à la paroisse concernée de se débrouiller. Cet état de fait, avec en plus l'état de fait de la résolution suivante qui est de vouloir continuer d'être une Église formatrice, ce qui veut dire aussi vouloir faire entrer des ministres dans notre corps pastoral, parce que sinon on va mourir, tout cela nous fait dire qu'il faut mettre des principes assez clairs mais qui pourraient être mis en contradiction selon une certaine période, et donc qui doivent nécessiter des exceptions. Mais des exceptions ne deviennent pas des règles. La règle est que nous limitons, dans le principe, les apports de l'externe pour les postes ministériels, ceci pour garantir du travail à nos ministres en place et aussi pour diminuer un peu la voilure et pousser un petit peu à la réorganisation dont on vient de parler. Néanmoins, si une paroisse se trouve en difficulté, nous devons pouvoir trouver des remplaçants. Si ces remplacements se font à plus long terme que ce que peut prévoir un contrat à durée déterminée, ou alors que la personne renonce au remplacement si elle a un contrat à durée déterminée, ce qui est aussi un problème, et que cette personne est suffisamment intéressante pour notre Église, au point de se dire qu'on ne va quand même pas la laisser partir, ce sont des choses que nous devons pouvoir discerner, d'où la parenthèse indiquant que les exceptions sont gérées par le Conseil synodal. Avec cela, vous avez l'entier de la transparence de ce que le Conseil synodal veut faire. Limiter mais vous permettre d'avoir les remplacements nécessaires, tout en gérant les ressources humaines le mieux possible en faisant de la formation et en ne se privant pas si quelqu'un de merveilleux venait à rejoindre les rangs du corps ministériel de l'Église.

Résolution 8

Le Synode décide que dès le début de la législature 2023-2027, le recrutement de ministres pour les postes paroissiaux se fera à l'interne des collaborateurs en fonction au 30 juin 2023 (sauf exception à définir d'entente avec le Conseil synodal) et ce jusqu'à l'entrée en vigueur du tableau des postes 2025. Les engagements externes se feront sous la forme d'un contrat à durée déterminée.

- ❖ Vote sur la résolution 8 : acceptée à l'unanimité

Résolution 9

Le Synode décide le principe que l'EREN reste une Église formatrice au sein des Églises romandes pour les stagiaires et qu'elle continue d'accueillir des suffragants en vue de leur intégration au corps ministériel neuchâtelois par la consécration.

- ❖ Vote sur la résolution 9 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 33 oui, 1 non et 0 abstention

2. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants

a) Nouveaux députés

Didier Rochat, député laïc, paroisse de l'Entre-deux-Lacs
Jonathan Thomet, député laïc, paroisse de l'Entre-deux-Lacs

b) Nouveaux suppléants

pas de nouveau suppléant

- ❖ Le Synode valide les élections complémentaires de députés à l'unanimité

3. Élections complémentaires

Synode missionnaire (1 délégué + 2 suppléants)

Anne Kaufmann se présente comme déléguée au Synode missionnaire.

- ❖ Le Synode valide l'élection d'Anne Kaufmann au Synode missionnaire à l'unanimité

Conseil synodal (1 laïc) : aucun

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Le Bureau du Synode vous informe qu'il a rencontré un candidat qui, après la procédure, a retiré sa candidature.

4. Information du Conseil synodal concernant les rapports à venir prochainement

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On a hésité à savoir si on laissait ou pas ce point au vu des incertitudes concernant l'avenir. Néanmoins le Conseil synodal vous doit quelques mots pour savoir ce qui vous attend, ou ce qui attend le Synode du moins, car ce ne sera probablement pas totalement le même, même si vous avez décidé de permettre à tous les députés de se représenter, sans que cela ne compte pour une législature réglementaire. C'est donc une réponse à une interrogation que nous avons entendue de savoir ce que nous allons proposer pour la suite.

En décembre prochain, le Synode va débattre nécessairement des rapports concernant la mutualisation des services funèbres et du catéchisme. Ces deux rapports vont arriver en décembre, cela va être la priorité du Conseil synodal. Il y aura peut-être d'autres choses, on n'en sait encore rien, mais ceux-ci, ils y seront. On a pu entendre que d'ici 2025, et avec les nouvelles décisions, peut-être plutôt fin 2024, la planification immobilière et financière de l'EREN sera également un des gros chantiers. L'idée est d'évaluer au plus près du marché notre parc immobilier et d'avoir une vraie politique à vous soumettre concernant son rendement, les hypothèques qui sont placées dessus, les rénovations à faire, les ventes éventuelles, tout cela pour savoir déjà à combien se monte ce patrimoine immobilier, donc de quoi dispose l'EREN en matière immobilière. D'autre part, l'idée est d'avoir une politique pour savoir comment va être utilisé l'argent que ce parc immobilier rapporte, par exemple combien de postes il peut subventionner. Évidemment le Synode aura aussi des choix à faire sur l'éthique de l'utilisation de ce parc immobilier, et là je ne parle pas seulement des ventes, mais il est évident que si l'on fait du rendement pur, l'éthique est différente que si on veut avoir un parc immobilier qui a quelques buts sociaux ou en tout cas en lien avec les besoins de différents types de population. Ces questions vous seront posées. Concernant le processus EREN2023, on vient de poser toutes sortes d'échéances qui concernent la prochaine législature. Toutes ces études vont être menées dans la prochaine législature. Un autre élément extrêmement important qui va nous habiter, il vient de vous déjà à plusieurs reprises, il s'agit d'une réforme du Synode. Évidemment, la réforme du Synode va occuper le Conseil synodal. On se rappelle qu'il y a déjà une motion qui circulait au 187^{ème} Synode de juin 2021 déposée par la paroisse des Hautes Joux qui disait très clairement

que le Synode donnait mandat au Conseil synodal d'étudier ce genre de chose. Nous avons une autre motion qui est en court, sur laquelle nous allons devoir plancher, c'est la motion de la paroisse de Neuchâtel de l'an dernier qui demandait au Conseil synodal un travail pour conduire l'Église dans une dynamique de sauvegarde de la création. À mener de concert avec aussi toutes les interrogations qui touchent Terre Nouvelle. Devant ce petit état de fait qui vous est donné comme cela, d'entrée de jeu, mais à vous, sortants de cette législature, il est évident que nous essayerons d'établir un programme de législature pour le début de la suivante, qui expliquera un peu mieux et plus en détail les échéanciers de tout cela. Ce sont des chantiers vraiment colossaux, et si vous avez l'impression que cela n'avance pas assez vite, et on pourrait le comprendre, mais quand on voit tout le travail qui a été fait pour passer de décembre à maintenant sur un rapport comme celui qui a été traité ce matin, c'était un travail absolument nécessaire, alors on essaie de ne pas trop précipiter les étapes, même si dans nos têtes on a parfois l'impression que des choses pourraient être faites avant, mais c'est aussi pour respecter ce rythme de l'Église et afin que le plus possible de personnes aient l'impression d'avoir été prises avec, de savoir de quoi on parle et d'avoir eu le temps d'y réfléchir.

5. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation

Mme Martine Schlaeppy, au nom de la commission de consécration et d'agrégation

Il est toujours assez difficile d'utiliser les bons mots quand on résume sur une page A4 toute une séance de la commission de consécration. Peut-être que ce que je vais vous lire va vous faire réagir. Je vais changer 2-3 choses (*ajouts en italique*) et Sébastien Berney est là pour répondre à vos éventuelles questions.

Né le 20 septembre 1994, Guillaume Klauser a grandi à Neuchâtel où il a fait toutes ses classes, et participé avec ses parents aux activités paroissiales à Neuchâtel-Ermitage. Il a été très actif dans le catéchisme, le groupe de jeunes, les prières de Taizé et bien d'autres lieux. Il a fait son Bachelor en théologie à Lausanne, puis son Master à Strasbourg avant de revenir dans le canton pour le stage pastoral.

Tous les rapports que nous avons reçus sont élogieux sur sa personne, son écoute, son respect et sa sensibilité dans les dialogues. Ses prédications ont été aussi unanimement appréciées, ainsi que sa présence et sa serviabilité.

La commission de consécration l'a interrogé sur le texte de Luc 6, 24-26, les « malédiction de Jésus » (*ce qui n'était pas vraiment tout simple comme texte*). Le texte était interpellant et nous sommes un peu restés sur notre faim, avec un exposé théorique peu organisé mais des intuitions intéressantes, comme de passer d'une condamnation à une compassion profonde du Christ, néanmoins peu mises en valeur.

Nous avons été surpris également qu'il demande sa consécration maintenant alors qu'il ne souhaite pas briguer un poste tout de suite dans l'Église, mais (*et là j'insiste*) nous percevons la sagesse de cette décision, pour trouver un bon équilibre en lui-même et gagner en assurance. Guillaume Klauser voit la consécration comme un envoi dans l'Église universelle, le portant comme témoin dans le monde. Nous reconnaissons sa vocation profonde et sentons tout son potentiel en devenir.

En dépit d'une certaine fragilité (*mais qui peut parfaitement être une force et même un signe de maturité*) nous avons confiance dans le chemin de vie qui lui permettra de vivre un ministère authentique dès son retour dans le ministère.

La commission de consécration reconnaît Guillaume Klauser digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle reconnaît sa vocation profonde et recommande au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je suis très heureux et reconnaissant aux quelques ajouts apportés par Martine, notamment en parlant d'une certaine faiblesse qui peut être une force. Merci beaucoup. Je soutiens profondément et sérieusement cette candidature. J'ai eu la chance d'avoir Guillaume comme catéchumène en 2008 et je l'ai vu mûrir, avancer, grandir et c'était tellement touchant de voir qu'il a persévéré. Au début, quand il faisait de la théologie, il avait quelques difficultés avec l'hébreu, il a pu compter sur l'aide de René Péter-Comtesse que certains connaissent, il était à deux doigts d'arrêter à cause de l'hébreu mais il a eu la force de le faire, d'avancer et on a senti une grande force, volonté d'aller de l'avant. Les personnes qui l'ont rencontré, qui ont partagé avec lui savent la valeur de ce jeune homme. Je soutiens à fond cette candidature à la consécration pastorale.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'apporte aussi un soutien personnel ayant fréquenté Guillaume dans le cadre de l'œcuménisme dans notre canton. En ce qui concerne ce paragraphe qui raconte une petite difficulté de présentation d'un texte biblique, combien de fois est-ce que je me sens médiocre quand je prépare une prédication ou que je suis en difficulté avec un texte difficile, donc c'est anecdotique. Ces dernières années, j'ai vu la prédication de son personnage et son engagement pour l'Église, il était un prédicateur excellent par sa vie.

En ce qui concerne son choix de ne pas briguer un ministère pastoral dans notre Église tout de suite, je pense à frère Roger, le fondateur de la communauté de Taizé, que notre Église neuchâteloise a accueilli pour sa consécration pastorale, alors que l'Église vaudoise a refusé car elle se méfiait du mouvement monastique chez les protestants.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Guillaume a été mon stagiaire et restera mon stagiaire ad aeternam. Quand il sera à ma place, ici, devant vos descendants députés au Synode de l'EREN dans 20 ans, 30 ans, il dira que son maître de stage était Esther Berger qui était présidente du Synode avant lui.

J'ai interpellé les membres de la commission de consécration en disant que je ne comprends pas. J'ai l'impression que vous n'avez pas entendu le bonhomme que j'ai eu en stage. En discutant avec les membres présents de la commission de consécration, j'ai compris ce qu'ils voulaient dire. Guillaume est un homme entier qui n'hésite pas à dire quelles sont ses fragilités. Ce que nous on cache parfois derrière une grosse carapace, lui il ose le dire, je trouve que c'est une preuve de grande maturité. Je suis donc pleinement d'accord avec la commission de consécration sur les 3 dernières lignes du rapport.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Il a fait sa suffragance dans la paroisse du Joran et nous sommes absolument désolés de le voir partir. J'ai entendu de sa part et vécu des cultes excellents avec une finesse et une maturité qu'on n'attendrait pas forcément d'une personne si jeune. Dans ce sens-là, le paragraphe qui parle d'une présentation peu organisée m'étonne, mais voilà chacun peut être amené à présenter quelque chose de pas trop fini à un certain moment.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Les circonstances de la vie étant ce qu'elles sont, nous tous pasteurs ne sommes pas toujours égal à nous-mêmes.

❖ Consécration pastorale de Guillaume Klauser : acceptée à l'unanimité

Mme Delphine Collaud partage la prière de reconnaissance

Avant de prier, comme je suis l'auteure de ce rapport, je voudrais dire qu'effectivement les mots étaient peut-être maladroits. On a juste essayé de refléter ce qu'on avait entendu cette fois-là et on était tous surpris. J'aime beaucoup Guillaume et pour moi il est digne et capable, et c'est vrai qu'il est en chemin, comme tout le monde est en chemin.

Concernant le rapport, on m'a toujours dit qu'il est distribué au dernier moment et qu'après le Synode, il est déchiré. (*Information fausse car le rapport fait partie du procès-verbal et est archivé avec les documents du Synode*).

6. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2022

M. Jacques Péter, rapporteur

Les chiffres sont-ils spirituels ou pas ? Pour moi, derrière les chiffres il y a une mission d'Église. Ce matin, nous avons parlé des difficultés financières et des difficultés de l'avenir, des soucis que nous avons par rapport au financement des postes, je ne reviendrai pas sur ces éléments. Pour l'instant je ne vais parler que des comptes et résultats 2022.

Au préalable, j'aimerais vous dire que, nous le savons tous, un être humain est parfois en parfaite santé et parfois il a des cassures et des problèmes de santé importants. C'est la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés puisque notre responsable de la comptabilité n'a pas pu, pour des raisons de santé, assumer le bouclage de ces comptes. J'aimerais très honnêtement, très sincèrement, remercier Corinne Burgener qui a fait des heures, au-delà de ce qui était acceptable, qui a déplacé ses vacances, pour pouvoir présenter les comptes aujourd'hui et pour pouvoir avoir la validation de ces comptes par notre fiduciaire KPMG. Un très grand merci à Corinne, un très grand merci aussi à toute l'équipe du secrétariat et aux RH. Grâce à eux tous, je peux très honnêtement vous présenter des comptes et KPMG a souligné la qualité du travail. Un grand merci à tous.

Présenter des comptes, c'est toujours voir d'une manière ou d'une autre un résultat. Si des éléments n'étaient pas survenus, indépendants de notre volonté, la présentation de ces comptes 2022 seraient des comptes à l'équilibre, pour 2 raisons. Nous avons eu la joie de recevoir deux portefeuilles d'actions et d'obligations d'une valeur de 2 millions, mais évidemment, quand on reçoit autant d'argent alors qu'on n'a pas l'habitude d'en avoir autant, il faut bien mettre des réserves. Si quelques-uns d'entre vous ont boursicoté et même quelques actions, vous avez vu la bourse, c'est un peu le système du yoyo. Donc nous avons dû mettre CHF 300'000.- dans la réserve de cours. Puis l'autre chose qui est une réalité de toute personne morale dans ce canton, c'est que notre État neuchâtelois a décidé que les Églises reconnues étaient des personnes morales et devaient payer l'impôt foncier. Décision que nous avons contestée, que nous sommes toujours en train de contester vis-à-vis du Conseil d'État mais la prudence nous incite à dire, et c'est aussi ce que nous avons demandé aux paroisses qui sont elles aussi taxées sur leurs biens immobiliers propres, à la fin de l'histoire peut-être qu'on devra payer, donc là aussi CHF 300'000.- en réserve. Deux réserves de CHF 300'000.- chacune et un déficit de CHF 590'000.-, nous aurions pu avoir un équilibre. Concernant l'impôt foncier, selon les derniers éléments reçus de l'État, il est fort probable que nous ne devons pas payer l'entièreté et qu'on va trouver des solutions, mais soyons prudents, on a préféré la technique de l'écureuil.

Maintenant, si on vient sur les raisons de ce résultat relativement positif de CHF 590'000.- de déficit, il y a toujours les choses bien, c'est-à-dire on a vendu un immeuble, on a reçu ces fameux 2 millions, la contribution ecclésiastique continue de baisser mais, ô miracle si vous avez lu les chiffres, vous avez vu une explosion des contributions des personnes morales au niveau de la contribution ecclésiastique. Quelques personnes morales ont fait une excellente année et ont décidé de nous en faire bénéficier.

Habituellement, on l'a déjà expliqué, ce qu'on prévoit dans les occupations de postes et la réalité il y a toujours des économies, cela se monte à CHF 250'000.-, et CHF 55'000.- de remplacement, ce sont des éléments positifs. Je suis un tout petit peu plus gêné quand je vois que nous avons économisé CHF 100'000.- sur les frais de formation. Si nous ne formons pas les gens, si nous ne

restons pas Église de formation, nous prenons le risque de ne plus avoir suffisamment de ministres. C'est le seul élément que je vois de négatif concernant ce résultat. J'ai toujours beaucoup de peine, personnellement, de voir qu'on économise sur de la formation ou des postes de travail.

M. Pierre-Laurent Denis, Commission d'examen de la gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, la Commission de l'examen de la gestion a rencontré le 9 mai 2023 M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances et Mme Corinne Burgener, secrétaire générale, pour la présentation des comptes 2022. Les réponses à nos questions ont été pertinentes et claires. La CEG les remercie pour leur disponibilité.

L'immense travail au niveau de la comptabilité et de la présentation des comptes par Mme Burgener est à saluer. Son dévouement et celui de l'équipe qu'elle coordonne a permis de « sauver les meubles ». Nous lui adressons ici toute notre gratitude car sans elle et son équipe, la présentation des comptes 2022 n'aurait pas pu être abordée au Synode de ce jour.

Nous remarquons une nouveauté dans la présentation, le rapport exhaustif de KPMG à la page 30 que chaque député peut consulter.

Si la diminution des charges salariales suite à des vacances de poste ainsi que des projets non réalisés viennent au secours de résultat financier, il n'en demeure pas moins que les problèmes de fond demeurent.

La décision de conserver la provision pour son financement est un objectif louable. Nous ne pouvons qu'espérer qu'elle garantisse le taux de couverture escompté soit : 100 %.

Si les postes vacants contribuent à embellir artificiellement les comptes, une telle situation représente une réelle charge supplémentaire pour les personnes salariées ou bénévoles engagées sur le terrain.

Nous avons relevé que le compte perfectionnement n'a pas beaucoup été utilisé en 2022. Nous espérons qu'il le sera plus en 2023.

Nous relevons qu'une formation pour les prédicateurs et prédicatrices laïques a commencé.

Comme depuis quelques années, notre Église a bénéficié de dons et de legs beaucoup plus importants que prévoyait le budget (legs de CHF 1'950'319.45). On peut s'en réjouir, mais la réalité financière reste préoccupante. La diminution de la contribution ecclésiastique se poursuit. Par rapport à 2021, il y a une diminution de 8.83%.

Nous relevons également que l'augmentation très perceptible de la contribution des personnes morales est très réjouissante.

Nous espérons que la campagne avec les Églises sœurs ouverte au mois d'avril dernier aura une incidence réelle sur le résultat de l'année en cours.

La réserve « événements spéciaux » continue d'être alimentée. Ceci constitue une garantie même si elle dépend fortement des legs. Nous rappelons par ailleurs que pour chaque réserve, il y a un règlement. Aussi nous soulevons qu'il y a un manque de transparence dans les comptes de la CER. La CEG propose au Conseil synodal de clarifier cette situation.

Il faut s'attendre, pour 2023, à ce que le déficit soit compensé par un prélèvement à la réserve pour événements spéciaux. Cela paraît malheureusement évident.

Notre Église va au-devant d'une politique immobilière qui pourrait être déterminante. Cette dernière devrait participer à la pérennité des postes.

En conclusion, dans son ensemble la CEG relève que les charges d'exploitation sont bien maîtrisées. Au vu d'une tenue comptable impeccable, nous vous recommandons d'adopter les comptes 2022 et d'en donner décharge au Conseil synodal.

Nous remercions encore une fois l'administration dans son ensemble pour tout le travail fourni.

Nous espérons vivement que le projet EREN2023 n'aura pas d'impact sur les comptes futurs.

Discussion sur l'entrée en matière

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

La présidente tourne les pages, page par page

M. Pierre Bridel, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.2, est-ce qu'on peut avoir la différence entre les dons et les legs, parce que les dons doivent être assez stables et les legs beaucoup moins stables. Est-ce possible, pour le prochain rapport, de mettre les deux chiffres ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Nous avons répondu à la demande. Il y a une répartition très exacte des dons et des legs à la page 6, où très clairement vous voyez les différences, au point 8. C'est une difficulté que nous avons déjà rencontrée. KPMG fait une comparaison de la comptabilité financière, d'où cette première page, mais ensuite l'ensemble des renseignements entrent dans le cadre de la comptabilité analytique, à partir de la page 6. C'est un petit peu le problème, mais les informations, pour la première fois je le souligne, sont présentes et bien séparées et surtout qu'un certain nombre de dons sont clairement attribués, donc on a l'obligation de les attribuer selon le donateur, et que d'autres dons sont libres et c'est le Conseil synodal qui en gère la répartition.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

P. 11, la participation des EMS au financement de l'aumônerie se monte à CHF 39'000.- et je lis dans la note qu'il n'y a que 7 EMS qui soutiennent l'aumônerie par des montants divers. Où en sommes-nous avec la nouvelle formule et l'avancement des travaux ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

À l'exception d'un EMS ou nous sommes liés par une convention, en tout cas pour l'instant, la participation des EMS est libre. Il s'est avéré que cette année, au 31 décembre, puisqu'on doit fermer les comptes au 31 décembre, 5 EMS n'avaient pas versé les dons promis. Dans la réalité, pour 2022, avec les versements faits début 2023 pour 2022, on passe de 7 à 12 EMS et de CHF 39'200.- à CHF 57'000.-.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

P.22, la perte de cette année est de CHF 590'000.- avec un commentaire parlant d'un déficit de CHF 490'000.-. Que les choses soient claires, le déficit réel est bien de CHF 590'000.-. Selon notre règlement, jusqu'à maintenant, le Synode ne décidait pas où était pris le déficit. Dans la pratique, c'était le ménage courant qui était en diminution, alors qu'on a des réserves. Le choix que nous avons fait, on l'a déjà fait et on s'est déjà prémuni pour le budget 2023, c'est la réalité pour les comptes 2022 qui est d'appliquer le règlement pour les événements spéciaux qui donne le droit de prélever dans cette réserve quand il y a plus de CHF 100'000.- de différence entre les comptes et le budget. On a donc prélevé dans cette réserve, qui était en constante augmentation, CHF 490'000.- et pour le ménage courant, on n'a donc que CHF 100'000.-. Juste que les choses soient claires puisque ces deux chiffres ne correspondent pas quand on les compare.

J'aimerais revenir sur l'intervention de la CEG au niveau de la CER. Globalement, les chiffres de la CER, dont les engagements de l'EREN sont dispatchés dans différents secteurs, ne sont pas en augmentation. Néanmoins nous sommes totalement conscients, et nous ne sommes pas la seule Église, qu'il y a à faire une clarification des choses et la manière dont elles sont faites. Oui nous sommes interpellés et nous interpellons la CER sur un certain nombre de choses parce qu'on ne peut pas continuer d'avoir une augmentation des frais au niveau de la CER alors que nous, on diminue, ou alors, et c'est aussi une hypothèse, c'est que nous déléguerions à la CER des tâches que nous assumons actuellement. Mais il y a un souci par rapport à la CER et nous ne sommes pas la seule Église à s'interroger par rapport à cela.

Résolution 1

Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2022 et en donne décharge au Conseil synodal.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2022

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, chers tous, vous avez sous les yeux le rapport annuel 2022, vous l'avez certainement lu. Même si quelques imperfections et coquilles ont été laissées, nous nous en excusons.

Que contient ce rapport ?

Le R de rapport, c'est raconter le hier, le A, oui, regardons en arrière et avec amour, P est un vœu de laisser des traces pérennes, P c'est aussi porter et se laisser porter ou encore agir et lâcher prise, T une image d'une table de négociations, et combien en a-t-il eu pour accomplir le résultat que vous avez sous les yeux.

Le mot annuel : une année qui passe, une roue tourne ou un mouvement perpétuel.

A = l'aboutissement - la joie d'un objet terminé. N = cela peut être niveler ou tenter d'équilibrer toujours et encore. N = c'est encore nomination en signifiant concrètement à quelqu'un la continuation d'un engagement. U = l'unanimité - plus qu'un consensus, c'est partager pleinement sans plus aucune concession. E = ecclésial - une communauté réunie dans la foi. L = legs, reconnaissance pour les nombreux legs qui soutiennent les finances de l'EREN.

Parler d'un rapport annuel, nous y avons tous, nous ici, réunis à ce Synode, contribué de loin ou de près. Merci à chacune et à chacun.

Encore un Merci tout particulier à Angélique Neukomm de la communication et à Anaïs Boillat, du secrétariat, qui ont par la synthèse des textes et le choix des illustrations, permis la création d'un document de très belle qualité.

En conclusion, Jésus dit à Nicodème : « Le vent souffle où il veut : tu entends sa voix, mais tu ne sais ni d'où il vient ni où il va. Il en est ainsi pour qui est né du souffle de l'Esprit. » Nicodème reprit : « Comment cela peut-il se faire ?

M. Zachée Betché, Commission d'examen de la gestion

Madame la présidente, messieurs et mesdames les députés, la présentation générale dudit rapport est agréable à son premier abord. Lorsqu'on y pénètre, il confirme bien ce regard positif : les passages et paragraphes aérés et donnant envie de découvrir leurs contenus respectifs. Le choix des images paraît judicieux dans son ensemble. Lorsqu'elles apparaissent sur une page donnée, elles sont à propos et globalement en quantité raisonnable. Aussi, leur insertion réciproque, leur clarté ne souffrent d'aucune critique négative. Le choix du portrait qui apparaît sur la page de garde, malgré cette malheureuse pagination qui s'est sans doute glissée par erreur à l'entame du document, souligne de facto l'importance du tournant décisif dans lequel l'EREN désire s'inscrire. Semper Reformanda ! : Que l'Église soit toujours à réformer, cela montre à souhait l'orientation politique actuelle du Conseil synodal ; sans trop forcer les traits. Le processus EREN2023 en est la clé de voûte.

Y'avait-il seulement assez de places pour quelques photos inhérentes aux activités paroissiales ? On peut penser que l'apparition de la Collégiale et du temple de Môtiers en disent long et suffirait cette fois-ci.

La cohésion d'ensemble de ce rapport est évidente. La présentation des différents dicastères par le Conseil synodal donne des détails informationnels que certains tableaux, par exemple, viennent non seulement suppléer mais redorer.

Les pages « Personnalités », rubrique dédiée à l'ensemble des acteurs de notre Église, bénéficient d'un soin particulier dans ce rapport. Quid de celui de l'année où la page était simplement volante même pour des raisons alors justifiées en son temps.

La variation des polices et surtout des couleurs dans les titres des textes ou des paragraphes dénote d'une uniformité et d'une esthétique indéniables.

L'on note toutefois quelques disparités dans la longueur et la densité des textes. Ceci est de toute logique inévitable puisque chaque auteur qui y participe y va aussi de sa sensibilité, de son inspiration, de son style et des informations réelles propres à chaque secteur d'activité ou chaque paroisse. On n'y gagne rien à vouloir édulcorer.

Nous vous recommandons donc, mesdames et messieurs les députés d'accepter et de valider ce rapport 2022 en remerciant en prime le Conseil synodal pour cette différence remarquable dans la conception et la présentation de ce document qui offre une image d'ensemble positive de notre Église.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Comme vous avez vu, ce rapport est rédigé au masculin, ce sera le dernier sur cette forme car dès la prochaine législature, nous allons passer à l'écriture épiciène inclusive, avec les règles qui sont celles que toute institution actuelle doit prendre. Cela sera à peine un petit peu plus compliqué mais nous le ferons.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je vous propose de passer le rapport chapitre après chapitre.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Ma remarque concerne la provenance des photos qui ne sont pas signées par les auteurs et dont aucun crédit n'a été demandé pour ces photos. J'en veux pour preuve la photo en page 47 qui n'a visiblement pas été prise sur le territoire de l'EREN ni dans une activité paroissiale.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Ce sont soit des photos qui viennent de nous ou de gens de notre Église et pour les autres, elles viennent de sites de photos gratuites ou il n'y a pas besoin de crédit ni d'indication.

Résolution 1

Le Synode valide de rapport d'activité 2022.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

8. Rapport n°4 du Conseil synodal : Procédure pour l'étude des candidatures et l'élection des membres du Conseil synodal

Mme Clémentine Miéville, rapporteuse

Mesdames et Messieurs les députés, en juin 2022, vous avez accepté une procédure sobrement intitulée : Destitution d'un membre de l'exécutif cantonal et d'un membre d'un Conseil paroissial. C'était une procédure inspirée de la politique laïque cantonale et de ses déboires dont on ne reparlera pas ici, et qui, à mon avis, est destinée à ne jamais devoir être utilisée.

Au contraire de la procédure que nous vous présentons aujourd'hui. Tout aussi sobrement intitulée : Procédure pour l'étude des candidatures et l'élection des membres du Conseil synodal. Cette procédure, beaucoup plus joyeuse, poursuit un double objectif. Le premier est de soumettre

à l'élection que des personnes qui savent où elles vont. Il est en effet extrêmement désagréable, et je parle d'expérience, d'apprendre les tenants et les aboutissants d'un contrat après son élection. Cette nouvelle procédure permettra donc à toute personne de se renseigner sur la nature et le cadre du travail du Conseil synodal. Le comité de candidature pourra également, après s'être entretenu avec le candidat, vous faire un retour objectif.

Le deuxième objectif, cette fois-ci inspiré des déboires de nos Églises sœurs, sur lesquels nous ne reviendrons pas non plus aujourd'hui, est de vous permettre de dire non. Actuellement, nos règles d'élection sont construites d'une manière réglementaire un peu compliquée, par renvoi à un autre chapitre du Règlement général. Aujourd'hui, nous vous proposons un article topic pour les élections au Conseil synodal construit dans son entier et qui ne vous mette pas face à l'obligation dans laquelle se sont retrouvés d'autres Synodes, d'élire un candidat. En l'occurrence, pour l'instant, la seule possibilité que vous avez de dire non à un candidat, c'est s'il y a un candidat pour un poste. S'il y a deux candidats pour deux postes, vous n'avez plus cette possibilité, à cause de la construction du Règlement. La procédure et les changements réglementaires que nous vous proposons aujourd'hui permettent de pallier ces manques.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide la procédure pour l'étude des candidatures et l'élection des membres du Conseil synodal et l'intègre en annexe IV du Règlement général.

Annexe IV du Règlement général

Procédure pour l'étude des candidatures et l'élection des membres du Conseil synodal

Art. 1.

Le Conseil synodal et le Bureau du Synode sont informés de la démission d'un-e conseiller-ère synodal-e au moins six mois à l'avance (sauf en cas de force majeure), selon la décision du Synode 187-E.

Art. 2.

Au moins quatre mois avant l'élection, le Conseil synodal établit, selon les sièges à repourvoir, une recommandation concernant les compétences manquantes au sein du collège et ses besoins en lien avec les dicastères vacants.

Art. 3.

En vue du Synode électif de début de législature, le Conseil synodal établit un profil global du Conseil synodal et donne ses recommandations en lien avec les dicastères à repourvoir et les fonctions occupées jusqu'ici par des membres du Conseil synodal qui se représentent à l'élection. Le Conseil synodal transmet ses recommandations au Bureau du Synode, par sa présidence.

Art. 4.

Le Bureau du Synode rend publics les considérations du Conseil synodal ainsi que les profils établis et fait le ou les appels d'offre pour les sièges vacants. Il en informe spécifiquement : les présidents-es de paroisses, les modérateurs, les secrétariats et tous les membres du Synode.

Art. 5.

Dans ses appels d'offre, le Bureau du Synode demande aux futur-e-s candidat-e-s une

biographie, une lettre de motivation détaillée avec photo, un CV et une liste d'au moins trois personnes de recommandation. Il sera précisé aux candidat-e-s que la biographie, la lettre de motivation et la photo seront rendues publiques dans le cadre des documents de préparation du Synode, en ligne sur le site internet de l'EREN et envoyées à tous les destinataires desdits documents.

Art. 6.

Les candidatures doivent être déposées au moins deux mois avant la session synodale lors de laquelle est prévue l'élection afin que la procédure d'élection puisse avoir lieu dans les temps.

Art. 7.

Le Bureau du Synode constitue un comité des candidatures composé d'au moins trois de ses membres, dont le-la président-e. Le comité établit un rapport (qui sera transmis oralement en session) visant à informer le Synode de l'analyse qu'il a faite des candidatures. Ce rapport évalue les compétences des candidat-e-s et leur adéquation avec le-s profil-s établi-s par le Conseil synodal. En principe, le comité ne fait pas formellement de recommandation de vote pour garantir l'autonomie du Synode. Néanmoins, il donne ses conclusions honnêtement sur l'adéquation entre les personnes et les recommandations du Conseil synodal.

Art. 8.

Lors de la session synodale où ont lieu les élections (ou du Synode électif en début de législature), les candidat-e-s se présentent oralement, puis sortent. La présidence du Synode lit le rapport du comité des candidatures. La discussion sur les candidatures se fait hors de la présence des candidats, de même que les élections (y compris lors du Synode électif pour l'ensemble des candidats à l'élection ou à la réélection). Le huis-clos peut être proposé, si besoin. Si le Bureau du Synode propose le huis-clos, le candidat en est informé préalablement. Les membres du comité des candidatures répondent aux questions.

Art. 9.

La procédure ci-dessus est valable tant pour les ministres que les laïcs, sachant que le Règlement général détermine le nombre de sièges ministres et laïcs. La candidature à la présidence y est soumise également.

Art. 10.

À l'exception de l'art. 8, la présente annexe IV ne concernent que les élections et non les réélections.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode valide la modification de l'article 81 du Règlement général.

Texte actuel : Art. 81 RG : Toutes les élections se font conformément à l'art. 10 du Règlement général. Si au premier tour il n'y a qu'un candidat, les députés se prononcent	Nouveau texte : Art. 81 RG : Toutes les élections dont le Synode a l'autorité se déroulent de la manière suivante : a. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de sièges vacants, les élections ne comportent qu'un seul tour et se font à la majorité absolue des votants.
--	--

par « oui » ou par « non ».	<p>b. S'il y a plusieurs candidats pour un siège unique : au premier tour, le scrutin se fait sur bulletin vierge uninominal et détermine le candidat favori. Si un candidat obtient les voix de la majorité absolue des électeurs présents, il est élu sans qu'il y ait de second tour. Sinon, la candidature du favori fait l'objet d'un second scrutin. L'élection se fait alors à la majorité absolue des votants.</p> <p>c. S'il y a, pour plusieurs sièges vacants, un nombre supérieur de candidats : au premier tour, le scrutin se fait sur liste à tracer. L'ordre des candidats y est déterminé. À l'issue du premier tour, seuls restent en lice les candidats ayant obtenus le plus de voix et correspondant au nombre de sièges vacants. Au second tour, les candidats sont élus à la majorité absolue des votants.</p> <p>d. En principe, seuls les candidats aux sièges du Conseil synodal et de la présidence du Synode font l'objet d'une présentation et d'une discussion. L'art. 8 de l'annexe IV du présent règlement détermine la procédure de présentation et de discussion des candidatures pour le Conseil synodal.</p>
-----------------------------	--

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

9. Rapport d'information n°5 du Conseil synodal : Bénédiction de mariage pour tous (résultat du groupe de travail)

M. Florian Schubert, rapporteur

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés, nous vous présentons aujourd'hui le long et bien fourni rapport du groupe de travail sur la bénédiction de mariage pour tous. Ce rapport est le fruit d'un travail assez long, parfois laborieux, mais fait avec enthousiasme, parfois des luttes et des joies. Nous avons constitué, pour le faire, un groupe, en partie de membres de ce vénéré Synode, pour équilibrer les positions, et également tenir compte de plusieurs des positions qui s'étaient exprimées en Synode. Nous vous présentons donc aujourd'hui un rapport équilibré où personne ne pourra être d'accord avec tout. Et c'est peut-être la plus grande chance de ce rapport, c'est qu'au lieu de fermer les ornières, fermer encore les décisions, nous y voyons plutôt une possibilité d'ouverture et de dire : Dans l'EREN, il y a plusieurs positions possibles et nous n'aurons pas une position unique. Le rapport l'a très bien fait avec cette façon de différencier les choses où tout le groupe est d'accord, les choses où juste une partie du groupe est d'accord et les choses où une autre partie du groupe est d'accord. Tant que vous êtes à l'intérieur de ce cadre, vous êtes à l'intérieur de l'EREN. Voilà ce que cela signifie. Cela signifie aussi que les deux libertés fondamentales qui ont été discutées en Synode, soit celle que tous les couples mariés civilement peuvent être bénis au sein de l'EREN, et d'autre part celle que certains ministres peuvent s'abstenir de célébrer ces bénédictions, sont garanties. L'ouverture, c'est bien le but de ce rapport. Nous n'avons pas une seule position mais nous sommes d'accord sur les points essentiels. Un des points essentiels sur lequel nous sommes d'accord, c'est que nous refusons l'homophobie, nous refusons les extrêmes et nous ne souhaitons pas que des positions veulent tirer l'EREN dans une position unique où tout le monde doit être d'accord. Mais tout le monde doit se respecter, tout le monde doit s'écouter et tout le monde doit vivre ensemble.

Alors comment est-ce que les pasteurs vont faire ? Vous le voyez, nous avons proposé un moratoire sur le fait de vous présenter, déjà, un fascicule avec des propositions liturgiques précises. Nous pensons que le point essentiel d'une préparation de mariage aujourd'hui, et

probablement toujours en fait, est un accompagnement individuel entre le célébrant et le couple. Nous valorisons cette façon de faire et nous avons une profonde confiance en nos ministres, en leurs formations et leurs compétences pour pouvoir bénir à l'issue de cette préparation. Pour l'instant, il n'y a pas eu de célébration dans le cadre du mariage pour tous d'un couple homosensible au sein de l'EREN. Donc nous avons encore trop peu d'expérience pour vous présenter la prochaine étape, mais elle reste en cheminement pour l'instant. Il faudra quelques exemples de célébrations pour pouvoir ensuite, si c'est nécessaire, créer un tel fascicule pour notre Église. En attendant, nous faisons aussi partie, et c'est peut-être important de le rappeler, d'organes plus grands, l'EERS déjà qui fait que les échanges sont plus larges et au-delà de ça, toute la famille réformée mondiale où de nombreuses Églises célèbrent déjà tous les types de mariages. Nous pouvons donc nous inspirer aussi de ces liturgies-là. En conclusion, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour ce groupe de travail, qui n'ont pas compté leurs larmes, leur sueur et leurs heures. Elles ont été là, elles ont lutté ensemble pour arriver à ce résultat, que je salue.

Discussion

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

À la lecture de ce rapport, je suis retourné voir ce qu'on avait discuté le 1^{er} décembre 2021.

Yves Bourquin parlait d'une 3^e voie, une voie noble et courageuse, un consensus fort et non mou. Ma question est : où est-il ? Là j'ai l'impression qu'il n'y a rien et pourtant le rapport est conséquent, il y a des choses intéressantes, des choses qui peuvent susciter le débat, on l'a dit, on n'est pas tous d'accord. Il y a même des textes qui servent plus à alimenter le débat qu'à être consensuellement d'accord. Mais j'ai l'impression que la solution proposée est que le pasteur décidera. On a un vague cadre qui est très large, qui reprend la tradition protestante plus ou moins inspirée de ce que font les Suisses-allemands ou les catholiques et au milieu de cela, pour moi, il y a un grand vide.

Oui on fait confiance aux ministres, en effet, car pas une seconde je me dis qu'un ministre va mal faire son travail, mais est-ce que le ministre, sans aucun référentiel de base, comment fait-il pour justifier qu'il n'est pas d'accord ? Il se repose sur quoi ? Est-ce que l'institution ne devrait pas être derrière lui en disant qu'on a une base commune que le Synode a accepté et finalement il peut s'appuyer sur cette base pour dire s'il n'est pas d'accord. Là, on va le laisser sur la tradition, sur l'habitude et on vient de chambouler les traditions et les habitudes. S'il est assez fort, il va réussir à dire non, sinon il va peut-être se laisser influencer, que sais-je. Je ne suis pas ministre et je n'ai jamais eu à faire face à cette situation mais, dans d'autres contextes, avoir une base sur laquelle se reposer pour justifier sa position est fort utile.

De même, un couple qui s'adresse à un pasteur, celui-ci lui proposera une chose, un deuxième pasteur lui proposera une autre chose, un troisième encore une autre. Finalement comment avoir quelque chose qui sera à peu près semblable partout ? Ce sont des questions qui pour moi sont encore ouvertes et qui sont des choses qui manquent alors que le rapport contient plein d'éléments qui pourraient être discutés, partie après partie, pour éventuellement se mettre d'accord.

L'image que j'utilise, c'est une montagne qui accouche d'une souris. Je trouve qu'on n'a pas utilisé la matière qui est donnée dans ce rapport pour essayer de mettre des mots sur ce consensus fort qui permet de nous réunir avec une position à laquelle les gens peuvent se rallier et se reposer. Une position que l'on peut dire à l'extérieur, dire que l'Église réformée se base là-dessus. On peut avoir une base puis des choses qui partent dans plein de sens, comme un bouquet, mais c'est quelque chose qui nous permet de nous lier et de nous tenir ensemble.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Ce qui nous était demandé, c'est un rapport d'information, il n'est pas décisionnel, et c'est aussi la raison pour laquelle il a cette forme pas très formelle. Les points décidés en Synode sont ceux qui font foi. Avec le processus EREN2023, on ne voulait pas revenir avec ce sujet-là plusieurs fois pour ne pas occuper tout l'espace avec cette discussion.

Fondamentalement, les deux intentions du Synode, qui sont remises dans le rapport, ce sont la liberté de conscience des pasteurs et l'acceptation, dans l'EREN, ce qui n'existait pas avant, de la bénédiction de tous les mariages célébrés civilement. Le point essentiel pour chacun est donné, maintenant la question est de savoir comment on traduit cela. Le groupe de travail n'a pas pu vous fournir quelque chose de beaucoup plus uni, il a résisté à la tentation de vous fournir quelque chose de beaucoup plus uni parce que cela aurait signifié le départ de la moitié du groupe. Si vous aviez eu quelque chose de beaucoup plus structuré, plus décidé, plus profilé, la moitié du groupe partait. Une des moitiés n'aurait plus trouvé sa place et là, ils ont trouvé une solution avec cet accord différencié qui permet justement de maintenir tout le monde à la table. Effectivement, il y a ce côté un peu frustrant. On se dit que la position de l'EREN, ce n'est pas ça mais cela fait longtemps que l'Église réformée ne fait plus de dogmatisme. Alors je ne vois pas pourquoi sur ce point, tout à coup, on devrait attendre de nous un dogme. Ne nous lançons pas sur la question bénédiction – confirmation ou mille autres questions sur lesquelles justement notre particularité, c'est qu'on dit que nous sommes un champ dans lequel nous excluons certaines choses, mais au milieu il y a de la place pour de la discussion et pour de la différence.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je faisais partie du groupe. Effectivement on a eu des difficultés d'avoir quelque chose d'uniforme, même sur l'origine de cette bénédiction, moi j'aurais fait référence à Genèse 1 mais ce n'était pas non plus évident. On a choisi cette autre option en reprenant un petit peu le procédé du COE, quand il n'arrive pas à avoir une vision unique, il décide quand même de rester ensemble et accueillir ces différences et exprimer ces différences. Beaucoup de personnes m'ont fait part de leur insatisfaction. J'aimerais les défier de trouver, chercher un document qui ferait l'unanimité dans l'Église réformée sur les thèmes peut-être plus centraux, comme le baptême ou la sainte cène. On se rend compte que la tâche est très difficile.

J'aimerais ajouter une information par rapport aux ressources liturgiques, le dernier numéro de "Vie et liturgie" contient quelques éléments allant dans ce sens-là.

Mme Miriam Schneberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Pour ma part, je viens avec une question pour le Conseil synodal. Je comprends tout-à-fait cette idée de respecter la liberté de chaque pasteur et les différences qu'on a dans notre Église, mais j'ai très à cœur l'unité de l'Église et d'avoir, sans faire de dogmatisme, une base commune. J'ai l'impression quand même qu'avec ce choix de laisser les choses en plan, on a loupé l'occasion d'essayer de renforcer l'unité. Je souhaite demander au Conseil synodal pourquoi il n'a pas saisi l'occasion de ce rapport d'information pour encourager, pas obliger, jamais, mais encourager les pasteurs à désormais privilégier la bénédiction de personnes plutôt que la bénédiction d'alliances ou de projets, dans le cadre des bénédictions nuptiales?

Cela aurait eu l'insigne vertu de favoriser l'unité de l'Église. Le camp des "Pour la bénédiction de mariage pour tous" aurait effectivement obtenu une forte, même et identique bénédiction pour tous, quelle que soit l'orientation sexuelle des individus, sans autre différenciation que celle que le Conseil synodal a explicité dans son introduction à l'actuel rapport. Et le camp des "Contre", l'Église plus traditionnelle et conservatrice, aurait été bien en peine de trouver une argumentation valable et convaincante pour refuser à un chrétien, à une chrétienne, la bénédiction de son Dieu.

Cela aurait été un facteur d'unité, plus par défaut que par enthousiasme, j'en conviens, mais on ne peut vouloir plus sur cette thématique. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?"

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

La chose sur laquelle je voulais réagir, pour le Conseil synodal, actuellement qui vient lui aussi de recevoir le rapport, il y a une chose sur laquelle nous étions vraiment d'accord, c'est qu'il doit y avoir une relation entre un ministre de l'Église et le couple, quel que soit le couple, et dans cette relation d'accompagnement, il va se jouer des choses. L'enjeu est justement le moment de discernement où il faut décider s'il y a une bénédiction ou non. Ce moment de discernement n'est pas unilatéral. Ce n'est pas uniquement le ministre qui décide, mais c'est une création ou une émergence commune des trois personnes en présence. C'est un consensus fort.

À la table du Conseil synodal, à titre personnel, j'ai insisté (j'ai aussi insisté dans les dialogues que j'ai eu avec les membres de l'association Arc-en-Ciel et autres) pour qu'il n'y ait aucun musellement d'un ministre de l'Église concernant des questions lors d'une préparation de mariage, musellement du genre de ce que la société nous imposerait qu'une question pourrait déjà être considérée comme étant de l'homophobie. Pour nous, un ministre de l'Église doit être libre de poser les questions, pas seulement sur les personnes, mais aussi sur le projet de vie. Quand deux personnes décident de s'unir, il y a toutes sortes de projets de vie, déjà dans les couples hétérosexuels, il y a toute sorte de personnes et toutes sortes d'âges. Il en est de même pour tous les couples. La relation que le ministre fera avec le couple doit être consentie à plusieurs niveaux. Déjà il y a cette liberté de conscience, c'est une chose importante. Quelqu'un qui ne veut pas, qui ne se sent pas appelé à n'est pas obligé de le faire. Maintenant il y a des personnes, et c'est là-dessus qu'on compte, qui auront à cœur de le faire, mais pas uniquement parce qu'elles sont "pour la cause", mais parce qu'elles ont envie d'accompagner les personnes sur un chemin éthique, donc bénédictionnel du mariage. Finalement, quand nous sommes entrés sur un chemin éthique, c'est que nous considérons que Dieu peut le qualifier comme bien, donc poser une bénédiction dessus. Voilà où en est le Conseil synodal actuellement. Son rôle n'est effectivement pas de faire de la dogmatique, c'est bien plus le vôtre. Nous faisons confiance, il y a des ministères, il y a des ministres, on a mis un certain nombre de garde fous, vous avez donné un certain nombre de principes, il y a eu une commission qui a travaillé. Il y a des endroits où cette commission est d'accord et le reste, on est peut-être au-delà de la loi, donc dans quelque chose qui se discute et qui se vit avec les personnes.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

En entendant l'intervention de Julien, je comprends le souci d'opérationnalité. Qui contacte un ministre qui lui-même a été contacté pour célébrer ou non un mariage homosensible ? Qui contacte-il pour dire qu'en son âme et conscience il ne peut pas entrer en matière ? Est-ce que c'est de l'ordre du Colloque, des ministres d'une paroisse, du Conseil synodal, ou est-ce que cela passe devant le Synode ? Quel est l'opérationnalité qui devrait découler de notre rapport d'information qui nous a effectivement coûté beaucoup d'énergie ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

À titre d'expérience, dans un Colloque quand un ministre ne peut pas assumer un acte ecclésiastique (baptême, mariage, service funèbre), il en parle à ses collègues et un autre le prend en charge. Ce n'est pas forcément compliqué.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce qui vient d'être dit est totalement juste dans la question pratique. Maintenant dans une question organisationnelle à peine un petit peu plus élaborée, le groupe de travail nous a aussi demandé d'établir une liste des pasteurs qui souhaiteraient être de ceux qui vont célébrer s'il y a demande d'accompagnement de couples homosensibles. C'est quelque chose sur laquelle le Conseil synodal aimerait entrer en matière, c'est-à-dire se rapprocher de ceux qui ont à cœur cela. Ce qui veut aussi dire que nous pourrions discuter avec ces personnes d'une manière commune de procéder, une manière de construire un plan de base de ces rencontres d'accompagnement de couple. C'est une des choses. Mais il faut quand même relever la volonté du Conseil synodal, qui est difficile à mettre en place je ne vous le cache pas, d'avoir un partenaire avec cette association Arc-en-Ciel, qui a été reconnue par les trois Églises. Par cette association, il y a une sorte d'antichambre de dialogue, pour que des couples puissent s'adresser, par ce biais-là, à nous, sans devoir prendre le téléphone directement. On est en train de réfléchir à cela, sans que cela ne soit posé sur la table du Synode.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Je jette un peu le pavé dans la marre. J'ai souvenir que nous avons discuté du mariage pour tous alors que là on parle du mariage homosensible et pas hétérosensible. Ce serait bien d'avoir un

cadre pour débattre. On pose les choses sur la table et on le fait pour tout le monde. Je ne vois pas où est la grande différence.

10. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Suites concernant les directives sur l'usage des temples

Mme Christine Hahn, rapporteuse

Chères députées, chers députés, vous avez pu lire le rapport d'information et prendre connaissance des différentes rencontres et discussions que la décision du mois de janvier a suscitées. Vous êtes certainement en attentes de nouvelles fraîches concernant la charte établie par le Conseil synodal. Malheureusement, nous n'avons pas de nouvelles du DFS à ce jour. Nous ne sommes pas encore en mesure de répondre à cette question.

Par contre, une rencontre avec des représentants de l'ACN (l'association des communes neuchâteloises) a eu lieu le 10 mai. Cette rencontre en amènera d'autres. Elle s'est passée dans de très bonnes conditions. Vous avez pu lire ou entendre dans les médias le communiqué de presse du 15 mai. Le Conseil synodal et l'ACN se sont mis d'accord sur un moratoire concernant les célébrations laïques et poursuivront leurs discussions après avoir reçu un retour du DFS concernant la charte. Dès que nous aurons des nouvelles du canton, nous reprendrons contact avec l'ACN.

Certains d'entre vous ont peut-être été choqués d'apprendre ces nouvelles par la presse. Nous entendons cette réaction et tenterons d'anticiper mieux pour les prochaines fois. Nous avons été un peu dépassés car le communiqué a paru dans les médias une heure après la validation par l'EREN. Nous avons été pris de vitesse, mais j'espère que vous avez quand même été satisfaits.

Concernant les temples qui appartiennent aux paroisses, le moratoire est également valable. Les paroisses continuent de décider si elles veulent que des célébrants laïcs célèbrent dans leurs temples, ou non. Quand nous arriverons à un arrangement avec les communes, nous pourrons appliquer les mêmes règles pour tous.

Discussion

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Avec humilité, j'ai envie de dire que peut-être cela nous apprend quelque chose pour de futurs sujets sensibles de ce genre. On ne va pas refaire le débat qui a été fait à la Rouvraie. Mais peut-être se dire que si c'est un thème qui nous prend trois heures de discussion et qu'on voit vraiment une division, se dire qu'on n'est pas prêt pour prendre une décision et qu'on décidera une autre fois. L'annonce qu'on a fait déjà dans la presse avant, et bien il y a un enchaînement, alors je dis que cela soit être une leçon d'humilité et parfois il faut savoir laisser tomber et faire autrement.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Moi c'est juste pour vous dire le contraire, j'ai trouvé les trois heures de débat absolument épuisantes mais absolument aussi intéressantes par rapport à comment on peut faire chemin ensemble, et on n'était pas d'accord, et au final il y avait ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre. Moi je reste persuadée que même si on a voté à peu, la décision qu'on a prise d'interdire tout et n'importe quoi dans nos temples, a permis une clarification qui était indispensable. Maintenant je sais que toutes les paroisses n'ont pas vécu la même chose, mais en tout cas nous on l'a vécu ainsi. Mais on ne va pas refaire le débat mais je crois que nous n'avons pas appris la même chose de cette situation.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Moi je dis, apprenons quelque chose de cette situation. Mais si on n'est pas d'accord, cela ne sert à rien de faire aussi un truc pour le mariage. C'est juste un appel à l'humilité, c'est tout.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Si le Synode le souhaite, il peut toujours, même après trois heures de débat, demander une décision par consensus.

11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Aumônerie et accompagnement spirituel dans les EMS

Mme Christine Hahn, rapporteuse

Vous avez lu le rapport d'information sur les EMS. Commençons par une mauvaise nouvelle. L'EMS de la Sombaille ne renouvellera pas la collaboration d'accompagnement spirituel au-delà de 2023 et cela indépendamment de notre volonté. Une nouvelle direction et un changement de priorités dans les investissements pour les prochaines années en sont la raison. Bien entendu nous restons en lien avec la Sombaille pour continuer notre ministère auprès des résidents, mais sous une autre forme, plus classique.

Par contre, nous signons avec un autre établissement du canton un 20% d'accompagnement spirituel dès janvier 2024.

Vous avez pu lire le concept de soin spirituel. Il s'agit exactement des mêmes informations que nous remettons aux directeurs d'EMS. S'il y a des questions sur ce concept de soin, nous y répondons volontiers.

Mais j'aimerais surtout faire un retour sur l'ambiance des visites avec les directions. Nous en avons vu 8 sur 52. C'est quelque chose qui prend beaucoup de temps. Il faut prendre rendez-vous avec des délais d'un, deux ou trois mois, il faut se préparer, y aller, faire un retour, donc cela prend pas mal de temps mais on le fait avec beaucoup de plaisir. Nous sommes toujours extrêmement bien accueillis et souvent, pendant ces rencontres, il y a un déclic, le lien qui passe où on se dit qu'on est sur la même longueur d'onde. On sent, dans les EMS que nous avons rencontrés, cette volonté de pouvoir accompagner les gens aussi dans leur spiritualité. Il y a cette perception que la spiritualité change, que les personnes actuellement sont encore très attachées aux cultes, on nous le dit tout le temps. Mais en même temps il y a des gens qui ont besoin d'autre chose, qui ont besoin d'être accompagnés au moment du passage de la vie à la mort, et aussi du passage de l'entrée dans l'EMS. Avec ce projet d'accompagnement spirituel, on a l'impression de répondre aux besoins de ces institutions. Donc c'est vraiment des très bons moments pour nous et pour les directions des EMS. C'est très encourageant de nous rendre compte que nous sommes dans la bonne direction et que nous avons peut-être même un petit peu d'avance et que nous sommes un peu prophétiques.

Ce qui n'est pas dans le rapport, c'est que durant l'été, nous avons agendé des rencontres avec Sébastien pour continuer le travail parce que nous nous rendons comptes que tous les EMS ne vont pas entrer dans cette démarche d'accompagnement spirituel. Nous allons continuer à réfléchir à comment collaborer avec les EMS, ce que nous pouvons leur offrir et aussi comment ces EMS peuvent participer aux frais. Dans les comptes, il y a 7 EMS. Il y en a 12 qui participent sur 52. On estime que maintenant, si on donne des forces professionnelles, les EMS peuvent aussi participer. On n'est pas du tout dans les 80% qu'on avait discuté il y a une dizaine d'années, mais on est en train de réfléchir à une manière adéquate pour que notre travail soit aussi reconnu comme tel. Dans le dernier EMS visité, c'est un EMS qui participe financièrement, quand le directeur a fait l'éloge de l'aumônier qui passe dans cet EMS, il a réalisé que leur participation ne contribue largement pas au 10% que cet aumônier donne et de tout son investissement dans l'établissement. La réflexion continue. Au niveau financier, les répercussions ne seront pas avant 2024-2025 parce que cela prend du temps. On ne veut pas précipiter ni mettre un couperet dans les établissements en disant que c'est fini ou qu'on change complètement notre manière de faire. Il faut aussi que les EMS puissent s'organiser et nous faire leurs remarques.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Est-ce qu'on peut savoir pourquoi la Sombaille ne souhaite pas poursuivre l'expérience ?

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Il y a eu un changement de directeur, et un changement de directeur implique toujours un changement de vision et du coup il y a d'autres projets. Pour l'instant c'est suspendu mais cela n'est pas exclu qu'il revienne. On reste en lien et l'expérience était positive aussi pour cet EMS donc pour l'instant, il y a une pause. On verra la suite.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Une question concernant les bénévoles visiteurs au nom de l'EREN dans les EMS, je ne demande rien pour moi-même, pas de rémunération, même si un petit signe de la part de l'EMS, pas du Conseil synodal, pourrait être sympa. Je me demande comment valoriser aussi cette implication des bénévoles, en général laïques, qui vont faire des visites, au nom de l'EREN, et c'est aussi une prestation, non rémunérée pour la personne qui la mène à bien, mais c'est quelque chose qui devrait être mis en avant aussi.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Merci beaucoup. On en tiendra compte plus dans nos réflexions. C'est vrai qu'actuellement on est parti plus sur les professionnels, mais merci pour la remarque.

12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Motion de la paroisse de La BARC :

Pour un Synode souple et dynamique (à défaut d'être beau)

La paroisse de La BARC dépose la motion suivante¹ :

- a. Le Synode modifie la Constitution et le Règlement général afin que dès 2024, le rythme de rencontre du Synode passe de 2 séances à 4 séances annuelles.

Modification de la constitution de l'Église

Art. 28	Le Synode siège à l'ordinaire deux fois par an. Il siège à l'extraordinaire sur décision du Conseil synodal ou à la demande du cinquième de ses membres	Le Synode siège à l'ordinaire quatre fois par an. Il siège à l'extraordinaire sur décision du Conseil synodal ou à la demande du cinquième de ses membres
---------	--	---

Modification du Règlement général de l'EREN

Art. 22	Le Synode siège à l'ordinaire deux fois par an. Il se réunit en séance extraordinaire sur décision du Conseil synodal ou à la demande du quart de ses membres.	Le Synode siège à l'ordinaire quatre fois par an. Il se réunit en séance extraordinaire sur décision du Conseil synodal ou à la demande du quart de ses membres.
Art. 52	Les sessions ordinaires du Synode ont lieu au printemps et en automne. Toutefois, le Conseil synodal a toute latitude de fixer une autre époque, suivant les circonstances.	Supprimé

¹ Constitution de l'EREN art. 82

Ont qualité pour demander la révision partielle ou totale de la Constitution:

1. le Synode, sur décision prise en second débat à la majorité des deux tiers des membres présents,
2. mille électeurs, par voie de pétition écrite.

	Le jour et le lieu des sessions sont fixés par le Conseil synodal à moins qu'ils n'aient été déterminés par le Synode lui-même.	Le jour et le lieu des sessions sont fixés par le Conseil synodal à moins qu'ils n'aient été déterminés par le Synode lui-même.
--	---	---

b. Une méditation remplace le culte

Modification du Règlement général

Art. 55	Chaque session est ouverte par un culte dont l'organisation est confiée au Conseil synodal	Chaque session est ouverte par une méditation dont l'organisation est confiée au Conseil synodal
---------	--	--

c. Dès 2024, les séances du Synode se tiennent le mercredi en soirée dans une tranche horaire entre 17h et 23h.

./.

Explicatif :

Depuis de nombreuses années, le Conseil synodal promet une réforme du Synode qui tarde à venir. Deux problèmes sont régulièrement soulevés, la cadence et la durée des séances.

Cette motion a pour but de proposer deux modifications :

- Passer de 2-3 séances annuelles à 4.
- Fixer les séances en soirée, entre 17h-23h (idéalement 19h30-22h30) et non en journée.

Ces modifications permettront aux institutions de l'Église d'être plus dynamiques, puisqu'il ne faudra pas attendre six mois pour liquider les affaires courantes. Elles permettront surtout de recruter des députés plus facilement qu'actuellement. En dehors des retraités et des professionnels de l'EREN, peu de personnes peuvent se permettre de prendre un jour de congé pour siéger toute une journée au milieu de la semaine. Il est grand temps de se réformer sur ce point.

Certes, cette nouvelle cadence exigera du Conseil synodal une adaptation et un rythme de travail différent, mais cette charge devrait être d'autant plus absorbable que les conseillers synodaux sont aujourd'hui considérés comme engagés à 30%, ce qui n'était pas le cas au moment de la rédaction de la Constitution de l'EREN de 1980.

Des séances en soirée exigeront également de passer à une vitesse supérieure. Plus de repas, une méditation à la place d'un culte pour un travail plus efficace. Des séances moins longues, car plus nombreuses.

Ce nouveau rythme s'accordera également à la proposition du Conseil synodal de faire des préparations des séances du Synode mutualisées.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Pour trouver des nouveaux députés laïques au Synode, ce n'est pas évident. À part les députés retraités et les députés permanents de l'Église, les députés indépendants et ceux qui ont de bonnes conventions collectives de travail, il y a quand même passablement de personnes qui ne peuvent pas se libérer tout un mercredi. C'est vrai qu'on peut encore attendre le processus EREN2023 évoluer, puisqu'il y avait une autre motion des Hautes Joux, mais en même temps, on se dit que des fois on peut quand même prendre des décisions même si c'est dans la Constitution. Après il faudra les 2/3 des votants pour accepter et changer cela dans la Constitution. Mais à un moment donné, on peut aussi prendre des décisions qui sont un petit peu plus actives et proactives. A La BARC, on soutient cette proactivité. Et comme deuxième argument, on a des politiciens à La BARC qui ont l'habitude de séances du soir, et c'est vrai qu'on

n'est peut-être pas forcément plus tonique le soir, mais le soir c'est plus court et on va d'autant plus être actifs, il y a des gens du soir quand même. Faire plus de séances parce qu'un législatif comme le nôtre, avec la mutualisation, on a intérêt à se voir plus souvent par année, moins longtemps mais plus souvent. C'est vrai qu'on aime bien le Synode parce que cela a toujours été comme ça, manger ensemble, faire le culte ensemble, mais cela pourrait être vécu dans les journées synodales ou faire de véritables Synodes théologiques sur une journée comme ils le font en France, mais cela ne ressort pas dans la motion, mais pour les affaires courantes et réactives, on peut prendre 4 soirées par année.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je ne sais pas si le débat peut être ouvert sur la motion. Pour moi une motion a un objet qui demande un rapport au Synode. Or là, quand je lis votre motion, il n'y a pas de rapport demandé, c'est déjà la conclusion du rapport que vous apportez. Du coup je suis un peu embêtée pour ouvrir le débat parce que je ne sais pas sur quoi j'ouvre le débat.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Synode n'a qu'une seule possibilité de discuter sur les articles de cette motion tels qu'ils sont demandés, c'est de voter l'urgence et de statuer tout de suite. Maintenant, il est évident que pour le Conseil synodal, qui s'est engagé à accepter la résolution 187-I, qui était motion, dont on parlait tout à l'heure, à savoir : " Le Synode charge le Conseil synodal, en partenariat avec le Bureau du Synode, d'étudier et de proposer des mesures de réforme du Synode, pouvant toucher tant à ses prérogatives, qu'à sa composition, la fréquence de ses séances et son protocole, pour que cette institution fondamentale de l'EREN puisse être aussi souple, dynamique et joyeuse, que souhaite l'être l'EREN." C'était la fameuse motion des Hautes Joux de 2021. Nous avons déjà le texte en ce qui concerne l'étude. Comme on l'a dit, les premières mesures que nous avons dû faire, mais c'est aussi à cause du rythme de l'institution, c'est de proposer les résolutions proposées en décembre dernier, c'est-à-dire de pouvoir donner la possibilité à tous les députés de se représenter à l'élection et de continuer avec ce même Synode, parce que précisément, nous sommes en train de réfléchir. Mais si nous statuons sur ce texte-là, le problème est que nous ne pouvons pas étudier s'il y a d'autres possibilités. Je vous faire remarquer déjà que peut-être tout le monde n'est pas d'accord, mais ça encore on pourrait voter, mais il y a une organisation énorme de la part de l'administration. Les rythmes du Conseil synodal doivent changer pour s'adapter à 4 séances qu'il faudra non seulement planifier, mais aussi organiser les séances de préparations qui ont lieu avant, tel que cela a été demandé dans le dernier rapport fourni en décembre. Tout ce genre de choses, à notre avis, cela ne se fait pas comme ça d'un claquement de doigt. On a une administration, on a des rythmes. Je vous rappelle que selon notre règlement, si on veut modifier le Règlement général, on ne peut pas le faire par motion. Je ne peux pas vous citer l'article, mais il existe. On est obligé d'avoir un rapport du Conseil synodal, pour éviter typiquement ce genre de cas où le législatif vient à changer quelque chose comme cela dans une urgence. Donc la seule chose qui pourrait être acceptée, c'est une dérogation en vue d'un rapport qui permet de changer et faire ces modifications réglementaires, ce qui est de toute façon prévu. Maintenant, si on veut valider une phase-test, on a entendu que maintenant il y a une pression pour pouvoir le faire. Mais laissez le temps au Conseil synodal d'organiser les choses, parce que 2024, c'est demain. Laissez-nous faire les propositions, et éventuellement avant une consultation sinon on va aller trop vite.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

L'article 22 du Règlement général d'aujourd'hui permettrait au Conseil synodal de faire des séances extraordinaires, mais la grande question est de savoir si les députés sont prêts, à partir d'août 2024 à faire des séances en plus, car ils se sont engagés pour 2 séances par années. C'est quand même un élément non négligeable et ça serait intéressant, ce n'est pas le moment maintenant, de pouvoir en discuter. Réglementairement, on pourrait en faire plus, mais cela ne remplace pas tout ce qu'Yves vient de dire, car qui dit séances supplémentaires, dit travail administratif supplémentaire pour chaque Synode. Ce serait plus utile d'avoir cette discussion

avec le nouveau Synode parce que les députés se sont engagés sur le principe de 2 séances par années plus les relevées.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Si je résume, la paroisse de La BARC a fait une proposition avec des Synodes en soirée et avec des propositions de modifications constitutionnelles et réglementaires, mais on devrait renvoyer cela au Conseil synodal pour qu'il nous fasse un rapport, c'est le but de la motion, mais c'est de toute façon prévu selon la résolution 186-F : "Le Synode charge le Conseil synodal d'introduire les changements constitutionnels et réglementaires consécutifs au Processus EREN2023 d'ici fin 2025." Par rapport à cette réforme du Synode, on a plusieurs éléments, celui-là étant le premier, ensuite on a la motion des Hautes Joux avec la résolution 190-G : " Le Synode prend acte de l'avancement des réflexions et réaffirme le mandat qu'il a confié au Conseil synodal pour traiter de la réforme du Synode." C'est la base de nos résolutions.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Ce n'est pas au Synode actuel de décider la fréquence des réunions pour les prochains députés, parce que c'est prendre des engagements pour d'autres. On ne va pas voter un truc d'urgence maintenant, c'est pas le cas parce que la réflexion est en cours au Conseil synodal, on le laisse faire son travail et venir avec un prochain rapport, ce sera pour la prochaine législature et donc des nouveaux députés qui voteront pour eux-mêmes ce qu'ils veulent.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

On est en train de discuter de deux choses, les changements réglementaires, c'est trop tôt, il y a suffisamment de résolutions. Par contre, à partir de l'article 22 actuel, le Conseil synodal pourrait venir avec un petit rapport pour la période 23-27 dans l'idée de dire, est-ce qu'on fait des séances supplémentaires, et si oui, à quels moments on les fait. Ce qui ferait qu'on devrait garder les deux journées habituelles mais qu'on voit quand on en fait en plus. Est-ce que le Synode est prêt à le faire et sous quelle forme ? Cela éviterait d'avoir une motion qui ne sert à rien parce qu'une motion, c'est demander l'étude, et de répondre à la préoccupation de La BARC et d'autres personnes ici, de se dire mais comment est-ce qu'on fait pour être partie prenante de ce processus, sans passer par un changement réglementaire car c'est beaucoup trop lourd et trop lent. Cette discussion, pour le Conseil synodal, pourrait avoir lieu en décembre avec les nouveaux députés.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris cette intervention.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal s'engage à venir avec une proposition en décembre prochain à partir de l'article 22 actuel du Règlement général pour la période 23-27.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Donc le Conseil synodal s'engage à mener un début de réflexion quant à la fréquence du Synode, une phase-test pour 23-27.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Cela pose la question de la difficulté des députés qui sont libres le mercredi. Il faudra vraiment y songer. On ne tient pas à ce qu'il y ait plein de sessions, on tient plutôt à ce que les sessions soient saucissonnées, qu'une journée soit tenue en deux soirées. C'est vraiment cela qu'on souhaite. Maintenant vous dites que c'est très compliqué au niveau réglementaire de changer cela, mais je ne vois pas trop ce qui est compliqué.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Une modification constitutionnelle demande le 2/3 des membres de l'assemblée de l'Église, on ne parle pas des 2/3 des membres du Synode. S'il y a des changements constitutionnels, à la fin du processus, il faudra faire cela en un bloc, d'autant qu'il y a deux lectures en Synode avant.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Je suis un des signataires de la motion pour qu'il y ait un débat, sans avoir été complètement d'accord avec tout le texte. Si j'ai bien compris les députés de La BARC, un des éléments principaux de cette sollicitation est de mettre les séances notamment le soir. En ce qui concerne cela, on n'a pas besoin de changer la Constitution ou le Règlement général parce qu'on n'a pas besoin de fixer d'horaire. La difficulté soulevée par La BARC est de trouver des députés pour s'engager une journée entière deux fois par an. C'était un des éléments qui m'a intéressé pour signer cette motion. Mais on peut passer par l'organisation des séances elles-mêmes sans modifier quoi que ce soit.

M. Julien von Allmen, paroisse des Haute Joux, en son nom propre

Cela me fait plaisir car c'est moi qui ai amené la motion des Hautes Joux. Là, on remet une petite couche et j'ai l'impression que cela suffit pour que le Conseil synodal reprenne cela. C'est un petit teaser. Pour moi cela suffit comme le Conseil synodal a proposé de venir avec un rapport en décembre. Cette motion n'a pas besoin d'être travaillée plus longtemps.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Après avoir vécu la dernière séance de relevée ou on a débattu 3 heures, entre 19h et 22h30, j'ai de la chance. J'ai un métier formidable, je suis pasteur, ce qui veut dire qu'il n'y a personne qui m'attend au boulot à 8h le matin, ni le jour du Synode ni le lendemain matin. Je m'organise, mais je peux avoir un service funèbre dans l'après-midi où il y a un Synode le soir. Alors quelque part, me dire qu'une soirée est prise par un Synode, déjà quand c'est un Conseil paroissial ou une préparation de Synode, ce n'est pas forcément évident, mais j'imagine si j'étais encore dans les soins comme je l'ai été, venir à un Synode après 8h de boulot, et être à 6h30-7h au travail le lendemain matin, je m'excuse mais je dors sur place de fatigue. Je crois qu'il faut voir l'entier du problème et ne pas demander qu'on se précipite dans une modification où on décide de le faire le soir entre 17h et 22h30 ou 23h, car pour des personnes c'est juste pas possible. J'ai de la chance, je suis pasteur, je travaille les dimanches, alors je propose qu'on les fasse le dimanche.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Donc les motionnaires présents, est-ce que vous maintenez la motion ou est-ce qu'on se contente de la promesse du Conseil synodal de nous faire un rapport en décembre 2023 ?

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

On maintient la motion.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Pour moi cela me semble clair de voter sur la motion. On appelle le Conseil synodal à un rapport sur le sujet, qu'il l'intègre à un rapport planifié ou qu'il en fasse un spécifique, cela peut être dans les deux cas une réponse à la motion. Un élément, dans les arguments, qui ne me convient pas, c'est qu'on est en train de décider un horaire pour des députés qui ne sont pas là, et dont on ne sait pas si ce sera cet horaire qu'ils préfèrent ou pas. Quelle que soit la modification qu'on va faire sur l'organisation du Synode, cela va être comme ça, on va décider aujourd'hui pour un fonctionnement qui aura lieu plus tard. Si cet argument suffit pour ne pas changer, il faut qu'on arrête de demander des rapports, puisqu'on est en train de demander des changements pour des gens qui ne sont pas là maintenant. Nous avons, comme Synode, à avoir une vision qui inclut, qui vit avec le fait que nous décidons pour des gens qui ne sont pas là dans cette session du Synode, même quand cela va être des députés qui seront concernés par les décisions prises. Donc, je trouve adéquat de se poser la question et d'inclure à la préparation du rapport des petites

interviews de personnes et d'Églises qui fonctionnent avec des sessions en soirée. Il y en a plusieurs et tout près d'ici.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Effectivement, le Synode prend toujours des décisions pour des gens qui ne sont pas là, je suis d'accord. La différence est que là, les nouveaux députés viennent d'être élus, ils viennent de choisir d'entrer. Donc on leur changerait le contrat avant même qu'ils aient commencé à siéger. Deuxièmement, on me demande sans cesse comment faire pour que le Synode soit plus dynamique, avec des laïcs et si possible un peu plus jeunes. Mais les plus jeunes ont souvent des enfants et c'est différent de s'organiser pour deux jours par année ou on peut prévoir une garde, que de s'organiser pour 4-6 soirées par année. Le projet doit être complet, c'est-à-dire qu'il doit prévoir les séances de préparation, car on a voté les séances de préparation d'avant Synode, entre 2 et 3 avant chaque Synode. Si on fait 6 soirées par année et qu'on a 2 soirées de préparation avant, cela va être sympathique. Il faut prévoir les lieux, le budget, les horaires, on doit vraiment venir avec un projet global. On pourrait peut-être faire un petit questionnaire au Synode électif d'août pour savoir ce que préférerait le nouveau Synode, à savoir des journées entières ou des soirées et à partir de là, élaborer quelque chose qui conviendrait aux nouveaux députés.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je propose que nous passions au vote. Il y a 29 députés présents (28 + la présidente)

- Soutien à la motion : 3
- Opposition à la motion : 17
- Abstention à la motion : 8

La motion est rejetée avec 17 voix.

13. Bilan de législature

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Il est de coutume que les présidents fassent un discours de fin de législature.

Chers députés, chers membres du Conseil Synodal, chers invités qui avez survécu à notre Synode, chers membres de la presse et de la communication de notre Église et surtout chers membres du personnel administratif de l'EREN, nous arrivons au terme d'une législature qui à son ouverture en 2019 se profilait sous les auspices du changement. D'abord en acceptant de déroger à la tradition de l'alternance entre une présidence laïque et ministérielle. Ensuite avec l'installation du Synode et du Conseil Synodal lors d'un culte cantonal, une nouveauté mais surtout un moment pour faire Église ensemble, toute une image et tout un programme.

En début de législature, j'écrivais « Cette 20^{ème} législature s'annonce comme celle de grandes discussions et de changements majeurs avec en ligne de mire la réforme « EREN2023 » dont l'objectif est de dessiner un nouveau modèle d'Église adapté aux réalités sociétales, ecclésiales et économiques d'aujourd'hui. »

Cette législature a connu bien des particularités et des changements – le travail en début de législature d'une commission synodale avec mandat de soutenir le Conseil synodal dans la recherche de solutions face aux problèmes financiers.

Changement aussi pour le projet 2023, qui devient un processus. Un mouvement itératif pour avancer ensemble. On passe d'un projet à échéance à une marche commune vers le changement ! Cette marche se trouve ralentie par l'apparition d'un virus qui va mettre à mal l'avancement de nos décisions et la bonne marche de nos débats.

Le programme de la législature précédente portait l'image d'une EREN souple dynamique et joyeuse ; et avec les conséquences de la pandémie, notre institution s'est montrée souple et dynamique et a continué de partager sa joie !

Un changement de présidence du Conseil Synodal vient marquer le moment charnière du retour à la normale. Suite à la démission de Christian Miaz, Yves Bourquin est élu à la présidence du Conseil synodal. Puissions-nous garder à l'esprit que les changements ne sont pas que des deuils mais aussi des renouveaux !

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

En vrai, malgré cette anecdotique histoire de pandémie mondiale (je rigole, bien sûr), l'EREN et son Synode n'ont pas chômé pour autant durant cette législature. La présidente du Synode, ensuite, vous fera une rétrospective de la vie synodale, je vais me contenter des sujets que nous avons traités ensemble... car il y en a eu. Et il a fallu être créatifs et composer avec la réalité des temps.

Évidemment, depuis 2015, on parle d'EREN2023 ! Mais c'est bien dès 2019, qu'un coup d'accélérateur concret a été mis. Disons que si EREN2023 est un processus en trois phases : la première (législature précédente) était la phase conceptuelle, et durant cette législature, on est vraiment entré dans la phase de modélisation. L'enjeu de la prochaine législature sera bien sûr, la phase d'application.

En août 2020, dans une lucarne de la pandémie, le Conseil synodal présentait au Synode le rapport processus EREN2023. On passait d'un projet, avec étapes et échéancier très défini, à un processus itératif dont l'épicentre devenait 2023 et non l'aboutissement. Le maître mot du processus était posé : la mutualisation dans tous ces états et partout où cela était possible. En mars 2021, nous votions les résolutions de ce rapport (un Synode en décembre ayant été impossible à cause de la pandémie) puis le Conseil synodal présentait en août 2022, les deux premiers chantiers, en l'occurrence la mutualisation du KT et des services funèbres. Puis vint décembre 2021 (ou plus justement sa session de relevée en janvier) et à cette occasion, le Conseil synodal vous soumettait son rapport de 30 pages nommé Projections EREN2023 ! Ce rapport fut voté 5 mois plus tard, au terme d'un processus presque identique à celui que l'on vient de vivre, au Synode de juin 2022. Et enfin, tout le processus d'EREN2023 dans les paroisses qui a occupé tout l'après-midi du Synode de décembre 2022 et celui d'aujourd'hui.

Autant vous dire que non seulement le Conseil synodal ne vous a pas laissé vous ennuyer et n'a pas relâché la pression qu'il vous imposait. C'était son rôle !

De plus, à côté de ce sujet de « conversion de l'Église », notre EREN et son Synode ont aussi eu du pain sur la planche avec des dossiers de société qui ont eu de fortes retombées au sein de la population et dans les médias.

Bénédiction de mariage pour tous ! Voici la décision synodale prise en décembre 2021 après plusieurs heures de débat. Création d'une commission de travail pour donner des contenus et des cadres pratiques et théologiques à cette fameuse décision. Elle a rendu son rapport lors de ce présent Synode. Merci et bravo à elle.

La Loi sur la reconnaissance des nouvelles communautés religieuses a fait l'objet d'une interpellation au Synode d'août 2021 ! Quant à la décision synodale concernant les directives sur l'usage des temples, on en connaît peu qui ont fait autant de bruit. Bonne ou mauvaise chose, l'avenir nous le dira. Mais comme le soulevait un député lors du débat : on ne pourra au moins pas dire que ce n'était pas osé et courageux.

Le dernier gros chantier de cette législature a été structurel et opérationnel. Il s'agit de la réorganisation complète des services cantonaux, avec la création d'abord des services Social et Santé, de la dissolution du service cantonal Formation, de la création des secteurs cantonaux : Jeunesse, couple/Enfances/familles/Bénévolat/Terre Nouvelle et Recherche et développement, chaque fois avec un rapport. Si les députés s'en souviennent, le Conseil Synodal a présenté l'organigramme de toute la structure cantonale ici même au Louverain en juin 2022.

Voilà, en survol rapide, le menu que le Conseil synodal vous a servi durant la législature qui s'achève. Mais, ce n'est pas tout. Certains autres ont été fruit d'une concertation directe avec les organes synodaux (Bureau et CEG). La présidente va aussi vous en parler dans sa rétrospective du Synode lui-même :

Mme Esther Berger, présidente du Synode

En 2019, nous nous projetions dans une réforme de notre Église, avec des modifications diverses et variées. Qui eut cru que quelque mois plus tard c'est tous les domaines de notre Église et nos vies qui allait être réformés, voire déformés.

Avec la pandémie, c'est toute l'organisation de la société et donc aussi de notre Église qui perd son rythme de croisière.

En 2020 une seule session est possible en août (celle de juin), en novembre nous sommes arrêtés dans les préparations et devons repousser le Synode à l'année suivante. Grâce au personnel administratif et à l'équipe de la communication, le Conseil synodal et le Bureau du Synode proposent des sessions en vidéoconférence. Les questions réglementaires sont discutées et précisées en amont par le Bureau du Synode.

Nous n'avons pas mesuré combien la distance pouvait être un frein au débat serein, voire apporter un certain chaos, mais nous avons su ensemble retrouver un fonctionnement plus paisible, malgré la distance. Ce temps de pandémie a permis dans nos paroisses de voir éclore de nombreuses idées novatrices, porteuses d'espérances et de liens. Ce temps nous a montré, s'il le fallait, que notre institution est résiliente ! Elle l'est grâce aux personnes qui la portent / composent ! Avec le retour à la normale, nous retrouvons l'élan des débats et continuons d'avancer dans le processus EREN2023.

Le Conseil synodal a changé de président et deux nouveaux membres ministres ont rejoint l'équipe. Les dossiers deviennent pointus et le Synode, comme les paroisses, voient l'ampleur des chantiers et des changements qui les attendent.

On peut dire que durant cette législature, les différents organes de l'EREN ont accompli un travail de fond et d'ampleur ! Le Bureau du Synode a été mis à contribution pour la recherche de président et de conseiller, la commission synodale extraordinaire a fourni en un temps assez court un travail de fond qui a relevé que l'équilibre financier n'est pas un objectif réaliste avant la mise en place d'une nouvelle structure. C'est donc en lien avec le projet EREN2023 que la question des finances va se poser.

Il y a encore beaucoup à faire pour atteindre la « réforme » du Synode qui a été demandée par une motion en 2021, le rapport du Conseil synodal, en réponse à cette motion, montre l'avancement des réflexions ; le Synode confirme son intention de se réformer en réaffirmant le mandat confié en ce sens au Conseil synodal.

Le Bureau est mis à contribution pour ces réflexions, tout comme la CEG. Les instances synodales travaillent de concert pour permettre de clarifier et d'organiser la continuité et le renouvellement. Les commissions synodales que sont la CEG et la commission de consécration et d'agrégation continuent de travailler, souvent dans l'ombre pour le bien de tous.

On avance dans la réforme en discutant les premiers rapports relatifs à l'organisation du Synode et des organes de l'institution en adoptant une modification du règlement quant à la destitution des membres élus dans les instances, puis un autre rapport nous propose de clarifier le mode de sélection pour les élections de l'exécutif.

Afin de permettre une certaine continuité dans les débats et décisions du Synode, le Synode décide de permettre aux députés qui le souhaitent de se présenter pour un quatrième mandat en 2023 et ce uniquement pour la législature 2023-2027.

Le Synode est l'organe législatif de l'EREN, et en tant que tel, il doit être conscient du poids de ses décisions pour le présent et l'avenir de l'EREN, afin de permettre aux députés nouvellement élus d'entrer dans leurs fonctions dans les meilleures conditions le Bureau du Synode, avec la chargée du bénévolat, propose à l'automne 2023 une soirée de formation et de réflexion. Je vous donnerai plus d'information plus tard.

Un mot d'avenir, un mot pour l'avenir : Soyez fiers, soyez fiers d'oser prendre des décisions courageuses et de marcher ensemble vers l'avenir, soyez patients, prenez le temps de discuter, prenez le temps de la concertation de l'explication et du dialogue pour avancer ensemble sur ce chemin (parfois difficile) d'une réforme des instances et du fonctionnement de l'Église dans un monde qui change. Osons rester fidèle à l'évangile, mais en acceptant que le monde change et que l'évangile dont nous sommes témoins reste un message pour aujourd'hui.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Voilà, en conclusion, chers amis, le Conseil synodal vous redit à quel point cela a été gratifiant pour lui d'avoir ce Synode comme partenaire de débat. Ensemble, nous avons fait du bon boulot. Nous avons décidé (plutôt que de craindre de décider). Nous avons fait des choix concertés et démocratiques et le plus souvent consensuels !

La présidente du Synode et moi nous nous joignons pour vous remercier pour tout le travail que vous avez accompli pour l'EREN dans vos tâches et fonctions. Nous nous félicitons du dynamisme de l'EREN et de son Synode et aussi de son atmosphère collégiale, fraternelle, constructive et amicale.

Les membres du Conseil synodal se représentent tous en août et nous espérons qu'un candidat compétant et constructif viendra bientôt renforcer notre équipe.

Le Synode électif du 30 août 2023 lancera la prochaine législature. Un beau culte est prévu à l'issue du Synode, comme vous le savez, avec installation des autorités, agrégations, consécration et un bel apéritif à la sortie.

Courage, force et confiance sous la bénédiction de Dieu. Nous nous réjouissons de vous retrouver, celles et ceux qui se représentent, pour vivre ensemble les nouvelles aventures de l'EREN ! Nous remercions également ceux qui partent. Nous remercions le Synode, parce que le Synode entier s'en va. Nous-mêmes, on n'est même pas sûrs d'être réélus. Ceux qui reviendront se réjouissent d'être ensemble.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je vais maintenant vous parler de cette fameuse soirée dont je parlais tout à l'heure. En préparant cette soirée, on a pensé à ceux qui partent, à ceux qui restent et à ceux qui viennent. On a vraiment envie d'intégrer tout le monde à cette soirée qui aura lieu le 14 septembre 2023 au centre paroissial à la Chaux-de-Fonds, rue du Temple-Allemand 25. C'est une soirée qui est organisée sous l'égide du secteur bénévolat avec une équipe engagée dans le Synode et qui a accepté de prendre ce mandat supplémentaire. Cette soirée s'adresse aux conseillers paroissiaux, aux présidents, aux députés au Synode qui terminent leur mandat tout comme ceux qui commencent leur mandat. C'est une soirée dans laquelle nous voulons exprimer à la fois notre reconnaissance et transmettre quelque chose de ce que nous avons vécu pour aller vers de nouveaux défis. La législature 2019-2023 s'achève, avec ce Synode d'aujourd'hui, la législature a été intense et mouvementée. Elle prend fin pour le Synode et les Conseils paroissiaux, qui pourtant continueront d'œuvrer. Nous proposons aux membres des Conseils paroissiaux et aux députés de nous retrouver pour un passage de témoin le 14 septembre 2023, de 18h30 à 21h. La soirée sera conviviale, elle permettra de valoriser les divers engagements qui ont été pris et qui sont à prendre et de favoriser aussi la transmission de vos expériences pour qu'ensemble nous puissions être un nouveau Synode. Une délégation du Conseil synodal sera présente.

Pour la prochaine législature, nous sommes toujours à la recherche d'un président pour le Bureau du Synode. En toute logique, cela devrait être un laïc. Le Bureau du Synode est aussi à la recherche de deux députés ministres et éventuellement d'un député laïc. Ce poste est éventuellement repourvu, mais que dans une année, voire une année et demi.

Le Bureau du Synode actuel va encore vérifier avec la CEG et la commission de consécration et d'agrégation pour que nous ayons des membres au Synode électif pour repourvoir ces deux commissions de votre Synode.

Prière finale par M. David Allisson, député ministre de la paroisse du Val-de-Travers

La présidente clôt la séance à 16h50.

Neuchâtel, le 07.06.2023

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger



Le secrétaire
M. Frédéric Jakob



Annonces

Mercredi 30 août 2023

193^e Synode électif, salle du Grand Conseil,
Château de Neuchâtel, 14h30 – 17h30

Culte d'installation des autorités synodales,
consécration du pasteur suffragant Guillaume Klauser
(sous réserve de la validation du Synode)
agrégation des pasteurs Marianne Chappuis, Isabelle Lozeron-Hervé,
Stéphane Hervé, Thierry Mühlbach, Frédéric Siegenthaler
suivi des discours officiels des autorités politiques et ecclésiales
Collégiale, 18h15 – 19h30

Apéritif dinatoire, cloître (beau), salle des Chevaliers (pluie),
19h45 – 21h15

Dimanche 5 novembre 2023 **Culte cantonal /culte de la Réformation**
Espace Perrier à Marin, 10h

Mercredi xx décembre 2023 **194^e Synode ordinaire**
(la date définitive sera communiquée le 30 août 2023)